



**DELIBERATION N° 23/001 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2022**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022**

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 janvier 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Jean BIANCUCCI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Vanina BORROMEI à Mme Julia TIBERI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Jean-Charles GIABICONI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, BICCHIERAY Didier, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 janvier 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION EXTRAORDINAIRE DES 20 ET 21 DECEMBRE 2022

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

Le 20 décembre 2022, à 10 heures 15, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise tout d'abord que cette réunion se déroule exclusivement en présentiel et ouvre ensuite la séquence des questions orales. Le secrétariat est assuré par **Mme MARCHETTI**.

Question n° 1

“Précarité énergétique” (n° 2022/O2/65) par **Mme COGNETTI TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 2

“Financement d'un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique” (n° 2022/E6/78) par **Mme PONZEVERA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. PAOLINI**,

Question n° 3

“Quel avenir pour le couvent San Francescu de Bastia ?” (n° 2022/E6/80) par **Mme BATESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

A 10 heures 40, des problèmes relatifs à la retransmission télévisuelle de la session sont identifiés par les services et conduisent **la Présidente de l'Assemblée de Corse** à procéder à la suspension de la séance. La

reprise intervient à 11 heures 45.

Questions n° 4 et n° 5

“Reprise des discussions à Beauvau” (n° 2022/E6/77) par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, et “Situation politique” (n° 2022/E6/79) par **M. LUCCIONI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Question n° 6

“Orientations en termes d’imagerie médicale dans le prochain projet régional de santé” (n° 2022/E6/75) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

Question n° 7

“Foncier et GIRTEC” (n° 2022/E6/76) par **Mme PIERI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Il est 12 heures 40 et **la Présidente MAUPERTUIS** demande à **Mme MARCHETTI** de procéder à l’appel nominal. A l’issue, elle constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l’Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l’Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l’Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d’ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan’Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu

LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI,
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Lisa FRANCISCI,
Mme Frédérique DENSARI à Mme Sandra MARCHETTI,
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA,
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI,
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI.**

Sont absents :

Mmes et M. Vannina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI et François SORBA.

Sont également présents sur les bancs du Conseil exécutif :

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,
M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse,
Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours. Elle rappelle que le rapport portant sur la délégation de service public maritime sera abordé en début d'après-midi. Il s'agit d'un dossier extrêmement important, le transport maritime étant une problématique essentielle pour une île. Il est indispensable de bénéficier dans ce domaine sensible d'un cadre stable.

A l'approche des fêtes, elle tient à manifester sa solidarité aux personnes en difficulté, aux malades et aux isolés. Elle rend hommage à Jean-Louis CANALETTI, directeur de l'IUT à l'université de Corse, récemment décédé et apporte son soutien à la famille PALAZZI dont un des enfants a été victime d'un accident particulièrement grave.

La Présidente MAUPERTUIS ajoute que l'année qui s'achève a été difficile au niveau politique, économique et social. A l'échelle internationale, elle a été marquée par l'épidémie de Covid qui se poursuit, la guerre en Ukraine, la crise économique et celle de l'énergie. La Corse a connu une crise politique d'une gravité extrême à la suite de l'assassinat d'Yvan COLONNA. Cet acte a entraîné de la colère, de la frustration et de la défiance. Le processus a été suspendu et l'Etat n'envoie aucun signal à la représentation insulaire tout en accentuant la répression. Les pratiques antiterroristes, quasi unanimement condamnées par les élus de la Corse, engendrent des relations conflictuelles. Les attentats commis à l'encontre des commerces et des entreprises accentuent ce profond malaise. L'Etat organise la répression, refuse le dialogue sur les dérives mafieuses, maintient les prisonniers politiques en détention et tente d'instaurer la division. Il crée ainsi les conditions d'un conflit. Les nationalistes connaissent certes le contenu et l'étendue de leurs désaccords mais également leur capacité à se souder dès qu'il s'agit de défendre l'intérêt supérieur de la Corse. Il appartient à toutes et à tous de donner une chance à la démocratie. L'Etat ne peut aller à l'encontre du sens de l'histoire qui est celui de l'émancipation.

La Présidente de l'Assemblée de Corse conclut en insistant sur le fait que les Corses n'aspirent qu'à vivre dans la paix et la démocratie. Elle adresse ses vœux aux élus et aux Corses : Paci, Saluta è Ghjustizia pà campa libari à nantu a tarra di Corsica.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait état de sa fierté de conduire cette mandature avec la première présidente de l'assemblée délibérante. Il évoque la mémoire de Véronique GIMENEZ, agente de la collectivité, de Jean-Louis CANALETTI, de Jean-Darius LUCIANI du lycée Jeanne d'Arc, du père du Député COLOMBANI, de BOURGEGAIS de

l'hôtel de Vizzavona et de Stella REMINI, militante demeurée fidèle à ses idées. Il indique qu'il la considérait comme une amie et l'associait à Simon FAZI. Il a connu les intéressés au lendemain de l'assassinat du préfet ERIGNAC, un fait qui pèse encore sur les relations entre l'Etat et la Corse aujourd'hui et qui a entraîné des centaines d'interpellations. Quarante-deux mises en examens et incarcérations sans aucun motif réel, sont intervenues entre février et juin 1998. L'intéressée faisait partie de ces personnes victimes d'injustice. Dix-huit longues années se sont écoulées avant que l'innocence de ces femmes et de ces hommes soit reconnue par le truchement d'une décision de non-lieu alors que l'Etat savait.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'associe à ces hommages et suspend la séance à 13 heures 00. Cette dernière reprend à 15 heures 25.

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT 370

Rapport n° 370 : Delegazione di Servizi Publicu Marittimu per u periodu 2023-2029.

Rapport n° 370 : Délégation de Service Public Maritime pour 2023-2029.

La Présidente MAUPERTUIS invite **Mme MATTEI** à présenter le rapport relatif à la délégation de service public (DSP) maritime.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA demande à pouvoir disposer d'un temps de parole suite aux discours prononcés par **la Présidente MAUPERTUIS** et **le Président SIMEONI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle la règle en la matière et ajoute que **la Commission Permanente** du 14 décembre écoulé n'a arrêté aucune disposition en ce sens. En substance, **la Conférence des Présidents** décide généralement de ces questions.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait état de ce que **M. BENEDETTI** a sollicité un échange préalable. Il constate néanmoins que l'intéressé n'est pas présent dans l'hémicycle.

M. BIANCUCCI souhaite pour sa part que le dossier de la DSP maritime soit abordé dans les meilleurs délais alors que **Mme PIERI** s'étonne de la communication extrêmement tardive de certaines pièces. Celles-ci sont

uniquement consultables depuis ce matin.

Le Président SIMEONI souligne que la plupart des documents, soit des milliers de pages, ont été transmis aux élus. Certains d'entre eux cependant ne sont pas communicables par courrier ou par voie électronique, leur contenu étant protégé par le secret des affaires. Ils sont consultables dans un local et ne peuvent être ni photocopiés ni photographiés.

M. BENEDETTI pénètre dans l'hémicycle et entend soulever un point d'ordre. Il conteste le fait que des pièces ont été soustraites aux élus et qu'elles ne sont visibles que dans une pièce sous la surveillance d'un tuteur, en l'occurrence une personne de droit privé, étrangère à l'institution et ne disposant d'aucun mandat. En 2013, la communication de ces éléments était intervenue sans que cela ne soulève la moindre difficulté.

Il constate par ailleurs une discordance dans les différents documents dont il a été rendu destinataire alors qu'il s'agit d'un contrat majeur pour la Corse.

Il conclut en indiquant que le risque d'un contentieux précontractuel n'est pas exclu si la DSP n'est pas signée avant minuit, délai de rigueur. En tout état de cause, il sollicite une suspension de séance pour connaître les conditions dans lesquelles les pièces sont consultables.

Le Président du Conseil exécutif de Corse considère que l'attitude de **M. BENEDETTI** consistant à semer la suspicion est inacceptable. Il réitère le propos qu'il a tenu alors que l'intéressé était absent du débat. Dans le cas présent, il convient de sécuriser la procédure au regard des nombreux contentieux ayant prospéré sur les dossiers antérieurs. Le coût financier a été considérable pour **la Collectivité de Corse**.

Sur le retard, il mentionne que l'accord de la Commission européenne n'est intervenu que le 2 décembre et que l'Etat n'a pas ménagé son aide à l'institution. Cela étant, les annexes dont il s'agit sont seulement consultables. La jurisprudence est claire et les conseils de **la Collectivité de Corse** ont confirmé cet état de fait. Il n'y a pas de volonté de masquer l'information de la part du **Conseil exécutif de Corse**.

Le Président SIMEONI se déclare prêt à organiser la consultation.

La Présidente MAUPERTUIS répondant aux interrogations de **M. BENEDETTI**, met en évidence qu'elle n'a pas été destinataire des

annexes concernées et que le mode de consultation a été largement évoqué lors de **la Commission Permanente** qui a eu lieu sous son format organisationnel. De surcroît, la réponse de l'exécutif a été communiquée à l'intéressé.

Elle suspend la séance à 15 heures 50. Celle dernière reprend à 17 heures 05.

Mme MATTEI présente le rapport relatif à la DSP maritime.

Mme CHIARELLI-LUZI donne lecture du rapport conjoint établi par **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire** et par **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote, les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

La Présidente de l'Assemblée de Corse décline les temps de parole et précise que **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** disposera de quatre minutes en qualité de non inscrite.

M. QUASTANA manifeste son inquiétude sur le devenir de la compagnie régionale maritime, celui-ci lui semble compromis. Par ailleurs, l'enveloppe de la dotation de continuité territoriale est figée depuis longtemps et les 33 millions supplémentaires obtenus seulement pour les deux prochaines années couvrent à peine la dépréciation monétaire. De surcroît, les différents indicateurs économiques montrent une forte accélération de l'inflation qui conduira à terme à une cessation de paiement concernant ce dispositif.

M. MONDOLONI souligne qu'il s'agit du plus gros marché de l'institution. Le dossier est lourd, complexe et récurrent. Aussi, il critique le caractère tardif de sa présentation à l'assemblée délibérante qui intervient à quelques heures de l'échéance. Il constate que **l'Assemblée de Corse** sur cette question portant sur des choix stratégiques s'inscrit dans la continuité. Le groupe **Un Soffiu Novu** maintient les réserves qu'il a formulées sur le contenu du dossier considéré. Elles portent sur trois vertus cardinales : la maîtrise des coûts, la qualité environnementale, la sécurité juridique.

S'agissant des coûts, il ne constate pas d'amélioration réelle au regard des précédentes DSP. Au second tour, il observe une augmentation notable du prix du mètre linéaire et des rotations.

En ce qui concerne l'environnement, les navires continuent à utiliser le fioul lourd avec une dérogation qui court jusqu'en 2025. Les résidus sont appelés à être déversés dans les ports insulaires. Aucune précision n'est mentionnée sur les perspectives retenues au-delà de cette date.

Pour ce qui porte sur le domaine juridique, il dit que le risque zéro pourtant affiché par l'exécutif n'existe pas et que ce dernier est soumis aux mêmes préoccupations que ses prédécesseurs. Les sujets de fragilité qu'il décline sont nombreux. Il perçoit difficilement la portée de la lettre de confort écrite par la Commission européenne à l'Etat.

Au terme de son intervention, **M. MONDOLONI** précise que son groupe s'abstiendra.

M. BENEDETTI, après avoir déclaré qu'il avait pris connaissance des documents annexes, juge que la convention lie **la Collectivité de Corse** sur une période de temps beaucoup trop longue. Cette situation hypothèque l'avenir de la compagnie régionale. Le système de la DSP a été sanctuarisé. Le projet ne permet pas de déceler l'état d'esprit d'origine qui contient le principe de la création de cette compagnie. Dans cet esprit, un contrat court aurait été adapté. Le contrat actuel est fluctuant avec une progression possible relativement importante. Pour éviter une telle dérive, il convenait d'introduire des clauses léonines. D'autres solutions étaient envisageables.

Il s'étonne que la Corsica Linea ait procédé à l'acquisition d'un navire sans solliciter l'avis de **la Collectivité de Corse**. De surcroît, il observe que la valeur de la flotte demeure discrétionnaire et que l'offre relève de l'abération.

Il note que l'augmentation des frais de fonctionnement n'est absolument pas corrélée avec une politique sociale dynamique auprès des personnels et le regrette.

In fine, cet acte n'est pas patriotique car il ne s'inscrit pas dans la logique d'une compagnie publique, voire d'un dispositif public-privé. Les clauses de rupture anticipée sont susceptibles de conduire l'institution dans les abîmes. Il pénétrise un héritage colonial avec l'imposition du port de Marseille alors que la compagnie régionale aurait permis de toucher d'autres ports français et des ports espagnols ou italiens.

M. BENEDETTI considère que le contrat proposé est d'une affligeante banalité et qu'il manque singulièrement d'audace. Il préconise un retour à

l'idéologie. Mais en l'état actuel, seule demeure l'amertume des marins corses.

M. GHIONGA est favorable à la constitution d'une société publique locale (SPL), solution qu'il avait suggérée et à propos de laquelle il avait obtenu une réponse positive. Il souhaite connaître les suites réservées à cette proposition.

M. ANGELINI indique au préalable qu'il cède une partie de son temps de parole à **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**.

Il constate que les débats sont plus édulcorés que par le passé sur cette question sensible. Pour sa part, il a connu la privatisation de la SNCM, s'est opposé aux précédentes majorités et il a participé à porter sur les fonds baptismaux un outil public corse en 2016-2017.

Aussi, il trouve l'actuel projet sans souffle, ni énergie et conserve l'impression désagréable d'être pris en otage avec la présentation d'un document qui intervient à quelques heures de l'échéance. Il qualifie d'inélégant le fait d'avoir présenté le rapport à la presse avant de la communiquer à **l'Assemblée de Corse**.

Sur la forme, il s'inscrit dans les mêmes dispositions d'esprit que celles formulées par **M. BENEDETTI** en ce qui concerne la transmission des documents, ces derniers ayant communiqué en 2013. Cette situation est inédite. Il critique le mode de consultation.

Sur le fond, il note :

- que la lutte contre la précarité n'est pas prise en considération avec notamment l'offre d'un cadre tarifaire attractif ;
- que la constitution à terme d'une compagnie publique est largement compromise avec une DSP qui se prolonge jusqu'en 2029. Il juge cet outil condamné dès à présent et rejoint en cela **M. BENEDETTI**.

La décision prise condamne la victoire obtenue en 2016-2017 au travers de délibérations emblématiques.

Aussi, **M. ANGELINI** et le groupe **Avanzemu** refusent de s'associer au dispositif proposé.

Il élargit sa réflexion à la DSP aérienne qui sera examinée très prochainement et demande si les lignes entre la Corse et Paris Orly seront

incluses dans la DSP. Il souhaite obtenir des engagements sur cet acquis et sur l'absence d'introduction de nouveaux capitaux privés au sein de la compagnie Air Corsica.

Le combat sur les transports n'oppose pas les romantiques aux pragmatiques. Il est persuadé que des solutions alternatives étaient possibles et que les membres de son groupe n'ont pas fait injure à leurs convictions fondamentales.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA qualifie le dossier d'important et de stratégique. D'une manière générale, le technique est au service du politique. Dans le cas d'espèce, le projet ne comporte pas de marqueur, celui de la maîtrise publique des transports. A l'instar des deux précédents intervenants, elle dit que tout espoir de créer une compagnie territoriale maritime est compromis. Elle ne retient pas l'argument de la sécurité juridique comme pertinent et insiste sur la nécessité de faire entendre à la Commission européenne le fait que la Corse est une île. Un système est pérennisé, celui de la DSP au détriment d'une vraie ambition, celle de la maîtrise des transports. L'exécutif se place comme un simple gestionnaire. Dans cette perspective, le choix a été fait de maintenir une dépendance et il est inconséquent. Il renvoie la mise en oeuvre d'un authentique projet au-delà de l'actuelle mandature.

Pour ces motifs, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** votera contre ce rapport.

M. Joseph SAVELLI, après avoir souligné l'excellent travail des différents acteurs sur ce dossier, se félicite de ce que **le Conseil exécutif de Corse** ait recherché la sécurité juridique, la lettre de confort a en effet une grande importance. Il estime que cette DSP est très différente des précédentes qui avaient donné lieu à des contentieux.

Il fait le constat d'absence totale de distorsion de concurrence et rappelle que l'objectif initial consistait à sacraliser le périmètre du service public. Il exclut le risque de surcompensation. La remise en cause de la DSP aurait laissé le champ libre à des opérateurs privés exempts de toutes contraintes. Le cadre contractuel impose des règles.

M. POZZO di BORGO insiste sur le fait que **le Conseil exécutif de Corse** s'était assigné des objectifs et que ces derniers ont été respectés : service de qualité, coûts maîtrisés etc... Il remercie les services et **la Présidente de l'Office des Transports de la Corse**. Il comprend les thèses et les critiques avancées par les précédents intervenants mais il estime qu'il convenait de privilégier la sécurité du dispositif pour éviter les

condamnations ultérieures assorties de très lourdes amendes.

Il regrette les interventions à forte connotation technique en séance qui relèvent des commissions organiques au sein desquelles les experts sont présents pour répondre et il déplore que, parallèlement, des élus se caractérisent par leur absence répétée lors des débats en commission. Ces derniers tiennent des propos anxiogènes dans l'hémicycle. Il achève son intervention en souhaitant que des dossiers de cette importance fassent concorder entre les élus.

M. VANNI insiste sur l'objectif majeur de l'actuelle majorité qui consiste à créer à terme une compagnie territoriale. La détermination est sans faille mais il y a lieu de tenir compte du principe de réalité. Il observe que le climat social est apaisé, que les emplois sont maintenus, que les ports sont en activité, que les coûts diminuent singulièrement et que la Corse est devenue l'île la mieux desservie de Méditerranée.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rappelle qu'il s'agit du dossier le plus important de la mandature. Après avoir remercié **la Conseillère exécutive, Mme MATTEI**, et les fonctionnaires qui sont intervenus sur cette affaire, ainsi que **Mme BORROMEI** et **M. ACQUAVIVA** pour leur implication alors qu'ils présidaient **l'Office des Transports de la Corse**, il affirme avec force que les engagements contractés dès 2016 ont été respectés. Sur le débat, il s'associe à **M. POZZO di BORGO**. Il convient de dépasser les échanges de commission, la teneur de ceux-ci doit être de nature politique.

Il critique la ligne politique de **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** et de **M. ANGELINI** qui consiste à laisser entendre que les fondamentaux ont été abandonnés sur ce dossier. Dans cet esprit, il interroge les intéressés sur l'identité de celles et ceux qui ont porté l'idée d'une compagnie nationale maritime depuis 1986 avec M. MOSCONI. La stratégie proposée présentement est la seule viable. Elle éloigne le spectre de la disparition du service public et elle est conforme au combat mené par les nationalistes. En retenant une durée de sept ans, cela confère de la visibilité et de la sécurité à la DSP et permet de lisser le temps de l'amortissement du capital.

Le Président SIMEONI ajoute qu'il est indispensable de se donner le temps de négocier avec la Commission européenne pour préparer la construction de la compagnie publique. Aussi, est-il en opposition totale sur le dossier maritime avec les membres des groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** ainsi qu'avec **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**.

Sur la dotation de continuité territoriale, il mentionne que celle-ci n'a jamais évolué et il revenait à l'institution d'absorber les dépenses liées à la DSP qui depuis ont doublé. Il réfute l'intention qui lui a été attribuée d'allouer des aides aux compagnies low cost.

Pour ce qui porte sur les relations avec la Commission européenne que d'aucuns n'ont pas perçues comme essentielles et notamment l'attachement de l'exécutif visant à obtenir une lettre de confort, il dit que celle-ci jugeait à l'origine inutile la nécessité de disposer d'un service public. Ses membres n'ont été convaincu de ce besoin qu'ultérieurement. C'est pourquoi, il eût été particulièrement maladroit de proposer à l'instance considérée un projet de compagnie publique territoriale. Ce procédé aurait scellé tout espoir de la mettre en place ainsi que le sort de La Méridionale et de la Corsica Linea. De fait, la stratégie de l'exécutif a permis le sauvetage du service public. Il rappelle que la Commission européenne exigeait de l'exécutif qu'il apporte la preuve que le service public correspondait à un besoin réel et qu'il ne donnerait pas lieu à une surcompensation. Celle-ci a vérifié dans le détail nos propositions et a validé le calcul de la compensation.

Le Président du Conseil exécutif de Corse déclare en conclusion que le dossier de la DSP est en totale cohérence avec la vision politique de la majorité et ses objectifs.

M. ANGELINI sollicite une suspension de séance à 19 heures 48 qui est de droit.

La réunion reprend à 20 heures 26 pour les explications de vote.

M. BENEDETTI réitère les arguments qu'il avait développés dans le cadre du débat. La durée de la DSP hypothèque grandement la création d'une compagnie maritime territoriale. Il met en doute la volonté de la majorité de satisfaire cet objectif et est persuadé que les garanties juridiques ne sont pas assurées. Le groupe **Core In Fronte** votera contre le rapport.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA estime que le présent rapport ne se situe aucunement dans la perspective de la création d'une compagnie nationale, outil stratégique indispensable à une vraie maîtrise des transports maritimes. Pour sa part, elle a la volonté de rester fidèle à ses idéaux alors que **le Président SIMEONI** se victimise. Elle votera également contre le rapport.

M. ANGELINI invite les élus à dédramatiser. La réalité est plus complexe

et il ne nourrit ni haine ni rancune. Il manifeste le souhait de ne pas être ostracisé et demande au **Président du Conseil exécutif de Corse** d'accepter l'opposition comme un fait démocratique et non tel un crime de lèse-majesté. Les membres de son groupe voteront aussi contre ce rapport.

M. MONDOLONI estime que le groupe **Un Soffiu Novu** qu'il copréside avec **Mme BOZZI** a une attitude cohérente sur ce dossier depuis des années. Des doutes ont été émis sur les points suivants : cahier des charges, sécurité juridique, maîtrise des coûts, économie générale de la dotation de continuité territoriale et contenu des lettres dites de confort. Les membres du groupe s'abstiendront sur ce rapport.

M. BIANCUCCI souligne qu'un vrai débat a eu lieu avec des échanges parfois vifs. L'exécutif a traité ce dossier au mieux alors que les marges de manœuvre étaient étroites et que la vision de la Commission européenne est ultralibérale. La compagnie maritime territoriale est en germe et la solution retenue est adaptée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix en rappelant que **M. SORBA** se déporte.

Sont absents : **Mmes et M. Vannina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI et François SORBA.**

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

Ont voté contre : **Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE**

BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 31

CONTRE : 13

ABS. : 16

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les élus concernant le dépassement du temps de travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse qu'il convient d'autoriser par dérogation. Il recueille l'accord **des Conseillères et Conseillers à l'Assemblée de Corse.****

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 361

Rapport n° 361 : Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia

Rapport n° 361 : Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF)

Le rapport est présenté par **Mme FAZI.**

Elle indique que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a délivré un avis très favorable.

Elle précise que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un avis favorable.

Mme DUVAL formule des interrogations concernant le contenu du présent rapport alors que **Mme CAMPANA** se félicite de ce dispositif.

M. LACOMBE s'étonne de l'absence de crèche dans le salon vert.

Mme FAZI, après avoir rappelé les principes de laïcité qui prévalent également à **la Collectivité de Corse**, dit que ce dispositif a vocation à

s'étendre, à se développer et à s'inscrire dans la durée. En tout état de cause, cela se traduira par des emplois pérennes. Elle estime par ailleurs que le principe d'un bus « santé-social » constitue une bonne idée.

La Présidente MAUPERTUIS soumet le rapport aux suffrages de élus.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 397

Raportu n° 397 : Cuvenzione d'uggettivi è di mezi per u periodu 2023-2025 trà a Cullettività di Corsica è a SCIC SA Telepaese (Prugramma 4423 Cultura).

Rapport n° 397 : Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA Tele Paese (Programme 4423 Culture).

397-1- Vote sur l'urgence

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur l'urgence concernant le présent rapport

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

397-2- Vote sur le rapport

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme COGNETTI-TURCHINI relève l'importance de ce rapport et le rôle important que joue Tele Paese dans la transmission culturelle avec la production d'images d'archives. L'audience de la chaîne s'est accrue. Il s'agit d'un media de nouveau type. Elle manifeste sa satisfaction concernant la signature de cette convention.

Mme NIVAGGIONI tient des propos similaires et constate que cette structure a atteint un excellent niveau de professionnalisation. Son audience dépasse largement les confins de la Balagne et s'adresse désormais à toutes les tranches d'âge. La langue corse y est régulièrement employée.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA rapporte que la première convention constituait un pari. A présent, les perspectives de développement se révèlent intéressantes.

M. LUCIANI dit que Tele Paese a franchi une étape et se déclare satisfait que l'usage de la langue corse soit doublé. Il insiste également sur le lien social que tisse ce média.

M. BENEDETTI est destinataire d'excellents retours. Tele Paese à une époque où l'on assiste à la mondialisation des métiers, s'inscrit en sens contraire et nonobstant se développe et s'étend. Il est important de les soutenir.

La Présidente MAUPERTUIS fait part de sa fierté en tant que balanine. Elle évoque une réussite mais aussi un investissement culturel, de transmission et contribue à la réduction de la fracture sociale.

Mme LUCIANI confirme les propos tenus par tous les intervenants et insiste sur la territorialisation de la chaîne. De surcroît, celle-ci est présente là où d'autres médias ne le sont pas.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-

SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente MAUPERTUIS informe les élus que **la Conférence des Présidents** se tiendra demain à 9 heures.

Elle suspend la séance à 21 heures 17.

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

La séance reprend à 10 heures 19 et **Mme FRANCISCI** assure le secrétariat.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rapporte que **la Conférence des Présidents** s'est réunie à 9 heures pour arrêter le nouvel ordre de passage des rapports et pour décider de l'organisation d'un temps d'échange éventuel sur le processus de discussions avec le Gouvernement.

Elle décline l'ordre de passage des rapports :

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022.

Rapport n° 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022.

BUGETTU-FINANZE/ BUDGET-FINANCES

Raportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi.

Rapport n° 358 : Constitution de provisions pour risques contentieux.

Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi.

Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux.

Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 379 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 380 : Custitazioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 380 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 381 : Custitazioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 381 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 382 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 383 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, eserciziu 2022, in quantu à a nittata bugettaria.

Rapport n° 384 : Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire.

Raportu n° 392 : Decision mudificativa n° 3.

Rapport n° 392 : Décision modificative n° 3.

Raportu n° 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 400 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 354 : Prutizzioni siciali cumplimintari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta).

Rapport n° 354 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé).

Raportu n° 355 : Prutizzioni siciali cumplimintari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza).

Rapport n° 355 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance).

Raportu n° 356 : Raportu Suciale Unicu 2021.

Rapport n° 356 : Rapport Social Unique 2021.

Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di decretu relativu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu nazionali di a pulitica agricula cumuna 2023-2027.

Rapport n° 385 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027.

Raportu n° 393 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di decretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica.

Rapport n° 393 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse.

Raportu n° 399 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è geugrafica è e categorie non elighjibule di l'aiuti à u FEADER à titulu di a programmazione 2023-2027 affidate à e Regione.

Rapport n° 399 : Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions.

Raportu n° 394 : Avisu nant'a a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territorialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 394 : Avis sur la proposition de loi déposée par M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 403 : Raportu relativu à e mudalità di travagliu in quantu à a perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose.

Rapport n° 403 : Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses.

Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni relativu à l'avvisu « rinfurzà u sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di

svantaghji geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022.

Rapport n° 402 : Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1^{er} décembre 2022.

Raportu Nu 404 : Raportu d'attivitã di l'Assemblea di Corsica

Rapport N° 404 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 395 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impieggu.

Rapport n° 395 : Rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi.

INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTROLE-EVALUATION

Raportu n° 371 : U Schema di Prumuzione di e Cumpriere Publiche Socialmente è Eculugicamente Risponsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 371 : Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU - AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 391 : Definizione di a strategia sicurezza digitale di a Corsica è Adesione au Campus Cyber Naziunale.

Rapport n° 391 : Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse et adhésion au Campus Cyber National

MUZIONE / MOTIONS

DEBAT D'ACTUALITE

S'agissant du processus, **la Conférence des Présidents** a constaté que celui-ci est provisoirement interrompu. Il s'agit là d'un fait sur lequel il convient que chaque groupe s'exprime. Un temps de cinq minutes est accordé à chacun d'entre eux ainsi qu'à **Mme GIACOMETTI-PIREDDA.**

M. ANGELINI précise qu'il exprime un point de vue stratégique. Il est favorable à la poursuite du processus et insiste sur le fait qu'il n'existe pas d'alternative au dialogue. Il n'envisage pas un retour au rapport de force et à la violence. Dans l'hémicycle, il n'identifie pas de faucons et nul n'envisage ici de mettre en place des actions pour qu'elles échouent. Il partage l'avis unanime selon lequel la situation de MM. FERRANDI et ALESSANDRI doit être purgée tout comme la situation de l'ensemble des prisonniers. L'objectif consiste à poursuivre le dialogue pour parvenir à une solution durable construite de concert avec l'Etat.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA rappelle les propos tenus par **le Président SIMEONI** lors de la séance du 20 décembre. Elle met en garde les élus concernant les tentatives de division. Récemment, Corsica Libera, formation politique à laquelle elle appartient, a été confrontée à la répression. Elle emploie le terme de « police politique » pour qualifier les actions conduites à l'encontre des militants. M. DARMANIN a évoqué à ce sujet des opérations de lutte contre la criminalité organisée, laissant entendre qu'il était indispensable de mettre un terme à ces activités pour engager le dialogue. Il n'existe pas de vautours dans cet hémicycle pour se repaître de l'échec du processus. C'est pourtant en ces termes que **le Président du Conseil exécutif de Corse** s'est adressé à l'opposition nationaliste lors de la séance qui s'est déroulée hier. Elle estime que la paix n'est pas un renoncement mais qu'elle se construit.

L'objectif de **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** vise à porter un projet opposable. Corsica Libera réclame, en ce sens, une solution politique globale et non une décentralisation poussée. Le processus mérite d'être à la hauteur de la mobilisation populaire.

M. MONDOLONI est favorable à l'utilisation des temps morts de l'institution pour travailler ensemble sur des sujets consensuels dans un premier temps. Il est nécessaire d'apporter la démonstration à Paris que **l'Assemblée de Corse** et **le Conseil exécutif** sont en capacité de porter des thèmes en communs, prémices dans un second temps d'un projet global. Les membres du groupe **Un Soffiu Novu** ne se considèrent ni comme des faucons ni comme des colombes.

M. BENEDETTI fait observer que tout processus comporte des intermèdes. Nonobstant, la Corse attend des signes forts de la part du Gouvernement en lieu et place de rafles alors que la visite du ministre de l'Intérieur est programmée. Les procédures judiciaires engagées ne sont pas fondées. Il s'interroge sur une démarche maladroite ou intentionnelle

susceptible de conduire à une logique d'affrontement. Une tentative de division entraînerait une réponse forte.

En ce qui concerne le cas ALESSANDRI, le Gouvernement est tenu de manifester une attitude positive. Dans l'attente, les tergiversations de l'Etat et de l'appareil judiciaire bloquent le processus.

M. BIANCUCCI dit que le propos du **Président SIMEONI** est empreint de clarté. La volonté de dialogue est partagée au-delà de cet hémicycle. Le peuple a confié dans sa grande majorité cette mission aux élus. Un processus de portée historique implique cependant de disposer de garanties fortes que les interpellations, la perquisition du local d'un mouvement politique ne favorisent guère. Il s'agit de réunir toutes les conditions pour que le dialogue auquel tous les élus sont favorables, s'engage. Celui-ci aboutira à un processus politique. Il n'y a pas d'alternative à la démocratie au terme de soixante années de révolte.

La Présidente MAUPERTUIS constate qu'il existe un dénominateur commun. Elle manifeste néanmoins son désaccord à l'instauration de « lignes rouges » et de conditions. Il appartient aux élus de se mettre au travail dans les meilleurs délais.

Le Président du Conseil exécutif de Corse formule deux remarques.

Sur la forme, il insiste pour que le processus soit transparent et intervienne sous le regard des Corses ce qui implique des échanges publics, ceux-ci ayant lieu dans le cadre des sessions.

S'agissant du fond, le processus est en danger et ce constat est partagé par la représentation territoriale. Deux conditions politiques se révèlent nécessaires pour éviter cet écueil :

- l'application stricte du droit et de la justice aux cas de MM. FERRANDI et ALESSANDRI. La décision relative à ce dernier est très attendue. Il rappelle à cet effet la déclaration unanime du **Conseil exécutif** et de **l'Assemblée de Corse** que **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** n'a pas souhaité signer. Le maintien en détention met en danger le processus alors que trois cent vingt maires et quinze présidents d'intercommunalités sur dix-neuf ont délibéré en faveur d'une libération conditionnelle. En ce sens, la décision de la cour de Cassation impactera le processus.
- l'Etat est placé dans l'obligation de mettre un terme à des pratiques ambivalentes, une logique dominante doit prévaloir de sa part, celle

du dialogue. Dans cet esprit, il a alerté les interlocuteurs parisiens sur la nécessité d'impliquer toutes les forces nationalistes. Toutefois, il dispose en sa qualité de chef de l'exécutif des attributions pour dialoguer avec l'Etat.

En conclusion, **le Président SIMEONI** déclare qu'il ne saurait y avoir de préalables et que l'Etat est appelé à prendre ses responsabilités.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPORT 398

Raportu n° 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022.

Rapport n° 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le procès-verbal de la session des 24 et 25 novembre 2022 à l'approbation des élus.

Les intéressés ne formulent aucune remarque ni observation. Aussi, le présent compte rendu synthétique est-il adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-

Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

BUGETTU-FINANZE/ BUDGET-FINANCES

RAPPORT 358

**Rapportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi.
Rapport : n°358 : Constitution de provisions pour risques contentieux.**

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. LACOMBE dit que les provisions sont normalement inscrites à la hauteur du risque. Il évoque également le dossier des transports scolaires qui est récurrent et sur lequel il demande à pouvoir disposer d'éléments d'information.

M. BENEDETTI constate que l'exécutif accepte facilement les préjudices. Il préconise d'étoffer un dispositif précontentieux interne ainsi qu'une cellule de veille commune à tous les services.

Le Président SIMEONI prend acte des observations avancées par **M. LACOMBE** et s'engage à programmer une réunion de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** afin d'avoir une discussion sur le fond s'agissant de ce dossier. Sur le thème abordé par **M. BENEDETTI**, une réunion thématique sera mise en place.

Une discussion a lieu entre **le Président du Conseil exécutif et M. LACOMBE** sur la question de l'insuffisance des provisions. **La Présidente MAUPERTUIS** y met un terme en précisant qu'il s'agit d'un débat relevant des commissions organiques.

Le rapport est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

RAPPORT 359

Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi.

Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux.

Il est procédé à la présentation du rapport par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable.

MM. LACOMBE et **BENEDETTI** formulent de nouvelles observations. Le premier objecte que cet exercice classique aurait dû, ainsi qu'il l'a sollicité, donner lieu à une discussion en amont. Le second évoque la hauteur du montant à laquelle la reprise intervient.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

RAPPORT 379

Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 379 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 380

Raportu n° 380 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 380 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

Un avis favorable a été délivré par **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

M. BENEDETTI recommande de s'inscrire dans la continuité au niveau de ces pratiques. Par ailleurs, il convient de faire la différence entre solvabilité et prescription.

M. GIOVANNANGELI partage le propos de **M. BENEDETTI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI,

Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Rapport 381

Raportu n^u 381 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 381 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

Un avis favorable a été donné par la **Commission des Finances et de la Fiscalité**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI,

Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 382

Raportu n° 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 382 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

M. GIOVANNANGELI procède à la présentation du rapport.

Un avis favorable a été délivré par **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu

LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAISTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 383

Rapportu n° 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 383 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

Un avis favorable a été émis par **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

M. LUCIANI sollicite des informations concernant le regroupement des laboratoires

M. GIOVANNANGELI répond qu'un préfigurateur a été récemment recruté pour mener à son terme cette opération. Cette mission durera deux ans.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina

BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 384

Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, eserciziu 2022, in quantu à a nittata bugettaria.

Rapport n° 384 : Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI qualifie les autorisations de programme (AP) de « boîtes à promesses », dans le cas d'espèce de 1400 millions d'euros. La rationalité appelle un nettoyage. Celui-ci est marginal avec 70 millions d'euros seulement. En 2023, un toilettage à hauteur des sommes inscrites est indispensable pour disposer d'un canevas réaliste.

Mme MARIOTTI rejoint **M. BENEDETTI** sur ce point. Elle ajoute qu'en juin 2022, elle a sollicité une rénovation du programme routier. Cette opération est urgente.

M. ANGELINI refuse de se limiter à une lecture strictement budgétaire du document. Il serait judicieux d'accomplir un travail de nature politique au préalable. La PPI a été adoptée avant la fusion des trois collectivités et elle est désormais obsolète. Il suggère de procéder à des choix et de définir des stratégies.

M. LACOMBE plaide pour une remise à plat et la réalisation d'économies substantielles sur le fonctionnement. Seuls les crédits de paiement (CP) sont importants. Une discussion doit se tenir sur cette problématique. Celle-ci dépasse le présent échange et le cadre budgétaire classique.

M. POZZO di BORGIO évoque le PTIC. Il estime que la discussion dont fait état le précédent intervenant peut intervenir dès lors que l'Etat contribue à hauteur de 50%. Il accepte l'appel au courage politique mais il doit aussi concerner les communes et les intercommunalités.

Le Président SIMEONI exprime des positions similaires à celles avancées par **M. POZZO di BORGIO**. De surcroît, il précise que **la Collectivité de Corse** a d'ores et déjà contractualisé avec les communes et les intercommunalités. Dans ces conditions, l'institution peut être conduite à apporter des financements complémentaires. Il partage l'idée de courage mais par construction. L'intrication est extrêmement complexe.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI,

Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 30**

RAPPORT 392

**Rapport n° 392 : Decisione mudificativa n° 3.
Rapport n° 392 : Décision modificative n° 3.**

Le rapport est présenté par **le Président du Conseil exécutif de Corse.**

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Il est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel

FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 13**

RAPPORT 400

Rapportu n^u 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di a Cullittività di Corsica

Rapport n^o 400 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

400-1- Vote sur l'urgence

La Présidente MAUPERTUIS invite les élus à se prononcer sur l'urgence.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Celle-ci est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

400-2- Vote sur le rapport

Il est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique

DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Le Président du Conseil exécutif de Corse quitte l'hémicycle pour l'examen et le vote des deux rapports suivants, les 354 et 355.

RAPPORTS 354 ET 355

Raportu n° 354 : Prutizzioni siciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cunvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cunvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta).

Rapport n° 354 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé).

Raportu n° 355 : Prutizzioni siciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cunvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cunvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza).

Rapport n° 355 : Protection sociale complémentaire des agents de la

Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance).

Les rapports numéros 354 et 355 sont présentés conjointement par **M. VINCIGUERRA**.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse attire l'attention des élus auxquels il revient de veiller à éviter tout conflit d'intérêt et, le cas échéant, à quitter la salle des délibérations.

M. PANZANI estime que ce dossier doit recueillir la plus large adhésion. Il s'agit de la protection des agents qui est un marqueur fort de l'institution. **Le Président SIMEONI** n'avait d'ailleurs pas manqué de présenter la procédure dans le cadre d'une précédente session. Celle-ci a été relativement longue et elle arrive à son terme à présent. Ce dossier sensible touche de nombreux acteurs, tous issus de l'économie sociale, plus précisément du monde mutualiste. Ces derniers ont fait montre de leurs capacités dans le domaine de la couverture sociale et ils sont impliqués dans l'économie insulaire au sein de laquelle ils ont créé des liens et tissé des maillages. Il s'agit là d'une excellente prise en charge pour nos agents. Il conclut en mentionnant que le contrat prendra effet au second semestre et que **la Collectivité de Corse** a pris de l'avance. En 2026, il conviendra de veiller à conserver les avantages dont les fonctionnaires de l'institution bénéficient.

M. BENEDETTI, globalement satisfait de ce contrat de groupe, s'interroge sur le contenu de l'article où 100 % de la prestation demeure à la charge du salarié. Il suggère sur ce point précis une clause de revoyure. Sur le contrat de prévoyance, il fait observer que la fonction publique territoriale est particulièrement accidentogène et il y a lieu d'envisager une politique sociale équivalente à celle pratiquée au sein des satellites de l'institution. En conclusion, il se félicite que la Mutuelle de la Corse ait été retenue pour la santé.

M. VINCIGUERRA répond tout d'abord à **M. GHIONGA** concernant les agents souhaitant conserver leur mutuelle. Dès lors, les intéressés ne bénéficieront pas de la contribution versée par la collectivité. Pour ce qui porte sur l'article 5, il s'associe à la remarque de **M. BENEDETTI** et ajoute que ce point pourra être renégocié avec les instances syndicales.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport n° 354 aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente Maupertuis soumet le rapport n° 355 aux suffrages des élus.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI,

Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 356

Raportu n° 356 : Raportu Sociale Unicu 2021.
Rapport n° 356 : Rapport Social Unique 2021.

Le Président SIMEONI présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI juge la politique sociale de **la Collectivité de Corse** exemplaire. Les rémunérations sont élevées par rapport à celles du tissu économique insulaire en particulier et de la fonction publique territoriale en général. Il met en garde l'exécutif qui procède à deux cents recrutements par an et insiste sur la nécessité de territorialiser les effectifs. Il ne partage pas l'analyse du **Président du Conseil exécutif de Corse** sur les CDD auxquels il est trop souvent fait appel. Ils constituent du personnel précarisé.

Mme PEDINIELLI dit que le rapport est intéressant. Certaines données qui figurent dans ce document interpellent. Elle aborde ainsi les problématiques des remplacements et du tableau des effectifs. Elle émet des doutes sur la trajectoire arrêtée par l'exécutif et dont **le Président SIMEONI** ne manque jamais de faire état. Elle s'étonne du nombre important d'arrêts maladies et d'absences qui est sans doute lié à un malaise ambiant. Concernant les élections professionnelles, le dialogue social a été mis à mal le 8 décembre 2022. Deux syndicats sur cinq ont déposé un recours.

M. VANNI se félicite de la politique conduite par l'institution sur le plan social. Les mesures mises en place sont appréciées, reconnues et avant-gardistes. Il est en désaccord avec le propos de **Mme PEDINIELLI** relatif aux élections qui se sont parfaitement déroulées. La politique de **la Collectivité de Corse** conduite en la matière gagnerait à être généralisée.

M. ANGELINI demeure plus réservé. Il met l'accent sur trois sujets précis :

- la disparité structurelle et massive entre les agents de l'institution et les agents des organes satellites. Cette question mérite d'être abordée ;
- la vision globale de la situation des agences et des offices à laquelle il y a lieu de parvenir ;
- la territorialisation des agents et par transitivité des services.

Il s'agit là d'une trajectoire ancienne qui n'est pas propre à notre famille politique.

La Présidente de l'Assemblée de Corse note que la part des femmes est considérable en catégorie A. Elle est satisfaite de la politique sociale menée par l'exécutif et du contenu de ce rapport social très complet.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne qu'il a instauré une pratique d'accompagnement des agents visant à stabiliser leur situation. Il reconnaît qu'un travail mérite d'être accompli au niveau des organismes satellites.

Il rappelle nonobstant qu'un agent dispose de droits mais également de devoirs. Il travaille au service de la Corse.

Le Président SIMEONI qualifie d'exemplaire le déroulement des élections professionnelles et invite les élus à relire le communiqué qu'il a publié sur cette affaire.

Au terme de ces échanges, l'**Assemblée de Corse** prend acte de ce document.

RAPPORT 357

Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un avis favorable.

M. GHIONGA s'interroge sur l'attitude consistant à « *genrer* » tous les rapports.

La Présidente MAUPERTUIS répond qu'il convient d'éviter l'homogénéité.

M. BENEDETTI rappelle que l'institution est tenue de recruter un quota de travailleurs souffrant d'un handicap. Celui est fixé à 6.5% des effectifs, soit 240 agents. En deçà, la collectivité paye un montant compensatoire.

Le Président du Conseil exécutif de Corse indique que celui atteint 8%.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI

d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 14 heures 02. La reprise intervient à 15 heures 53.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

RAPPORT 385

Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di decretu rilativu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu nazionalu di a pulitica agricula cumuna 2023-2027.

Rapport n° 385 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027.

M. LIVRELLI présente le rapport ainsi que l'amendement du **Conseil exécutif de Corse** dont la teneur suit :

Il est proposé d'amender le rapport n° 385 sur la base de précisions ajoutées concernant les aides animales spécifiques à la Corse prévues au PSN, et d'éléments techniques et administratifs apparus dans les modalités de leur mise en œuvre.

A) Sur le rapport

1 - Après le dernier alinéa du § **Commentaires/Sur le contenu du projet de Décret**, il est inséré le § suivant :

« Sur les bases du projet de décret, § 3° relatif à l'article 323-52 du CRPM et concernant les conditions de prise en compte du ratio minimum de productivité pour le calcul de l'effectif maximum primable il convient de préciser que, sur la base de la notice de l'aide PSN à paraître dans les prochains jours, il a été demandé au ministère de veiller à ce que les modalités de mise en œuvre du calcul du ratio de productivité soit adapté pour les caprins. Ainsi au regard des difficultés administratives de justifier de références d'animaux vendus sur les exercices antérieurs à l'année 2023, il y a lieu de différer dans le temps l'application de ce critère de productivité.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause le principe d'introduire un niveau de productivité pour les caprins, qui existe déjà chez les ovins, dès lors qu'il s'agit d'une aide couplée, mais de sécuriser ce critère.

En parallèle, l'ODARC a donc demandé au ministère d'introduire une précision dans l'intervention 32.21 du PSN relative aux petits ruminants en Corse pour différer l'application de ce critère.

Concernant la mise en œuvre de l'aide bovine en Corse (en référence au projet de décret § 4/323-52 CRPM), la baisse enclenchée au niveau national des aides du secteur allaitant vers le secteur laitier, et l'impact de l'introduction d'une puce électronique d'identification sont susceptibles d'entraîner des évolutions pour ce secteur. Il sera en conséquence nécessaire d'en suivre et d'en évaluer les impacts.

Au regard de ces éléments, il conviendra également de bien anticiper au niveau du PSN le pilotage des éléments financiers concernant ces aides. »

2 - Dans les propositions (§ **Propositions**), le 2^{ième} alinéa est modifié comme suit :

Après le début de phrase « Tout en prenant acte de ces éléments, il semble nécessaire dans l'avis formulé par l'AC », sont insérés les termes suivants « *d'indiquer la requête formulée sur le critère de productivité pour les caprins, d'indiquer la nécessité d'en suivre les conséquences pour le secteur bovin et par ailleurs* » ; le reste de la phrase restant inchangé.

3 - Dans les propositions (§ **Propositions**), le 6^{ième} alinéa est remplacé par :

« Tout en soulignant avec intérêt l'intégration au Plan Stratégique National du dispositif d'aide sollicité par la Collectivité de Corse concernant une aide ovine/caprine spécifique à la Corse, il convient :

- *d'y apporter une correction visant à différer la mise en œuvre d'un critère de productivité pour la filière caprine.*
- *De veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine ;*
- *D'assurer un pilotage financier de ces aides dans le PSN au cours de leur mise en œuvre.*

-

Par ailleurs, l'Assemblée de Corse demande à nouveau que la Collectivité de Corse puisse construire et maîtriser sur son territoire, l'ensemble des instruments d'intervention en faveur de l'agriculture, incluant les 1^{er} et 2nd piliers de la PAC (FEAGA et FEADER), sans omettre la nécessité d'en reconsidérer le cadre financier. »

B) Sur la délibération

L'article 1^{er} de la délibération est modifié comme suit :

L'Assemblée de Corse,

« Article 1^{er} : formule l'avis suivant :

L'Assemblée de Corse prend acte des dispositions réglementaires que l'Etat, en sa qualité d'Autorité de Gestion des aides du FEAGA prévoit de prendre concernant la mise en œuvre des différentes aides couplées aux revenus pour les agriculteurs actifs en France métropolitaine, au titre des productions animales ovines, caprines et bovines.

Tout en soulignant avec intérêt l'intégration au Plan Stratégique National du dispositif d'aide sollicité par la Collectivité de Corse concernant une aide ovine/caprine spécifique à la Corse, il convient :

- *D'y apporter une correction visant à différer la mise en œuvre d'un critère de productivité pour la filière caprine.*
- *De veiller à suivre et évaluer les impacts de la modification de l'aide bovine ;*
- *D'assurer un pilotage financier de ces aides au cours de leur mise en œuvre »*

L'article 2 sans changement

Mme CHIARELLI-LUZI lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** étaient absents.

Mme CAMPANA donne lecture du rapport de la **Commission des Compétences législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**. Un avis favorable a été délivré.

Eu égard à l'heure tardive et au nombre de rapports qu'il reste à examiner, **M. MONDOLONI** suggère que les rapporteurs mentionnent le seul avis formulé par **les commissions organiques**.

La Présidente MAUPERTUIS donne son accord, les élus sont en mesure de prendre connaissance des rapports sur NOMAD.

Mme PIERI s'étonne que tous les présidents aient souhaité assurer la gestion du 1^{er} pilier en lieu et place de l'Etat et elle rencontre des difficultés à en identifier les raisons. Elle déplore un manque de communication auprès des agriculteurs. Cela étant, elle a déposé un amendement au nom du groupe **Un Soffiu Novu** se déclinant comme ci-après :

1) A l'article 1 de la délibération, après les mots « FORMULE l'avis », est inséré le mot « *favorable* ».

2) L'article 2 est remplacé comme suit :

« DEMANDE à ce que l'ODARC engage une démarche de consultation auprès des représentants du monde agricole, d'une part pour étudier l'opportunité que la CdC maîtrise les instruments d'intervention relevant du FEAGA (1^{er} pilier), et d'autre part, pour envisager en faveur de la filière « fromage corse » le lancement d'une procédure d'agrément de reconnaissance en AOC par l'Institution Nationale des Appellations d'Origine puis en AOP par l'Union européenne. »

Mme NIVAGGIONI observe, en premier lieu, que cette demande avait été faite par M. Jean-Louis LUCIANI sous la mandature 2010-2015 alors qu'il assurait la présidence de l'établissement. Elle constate, en second lieu, que **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse** exerce sans aucune difficulté la gestion du deuxième pilier. Celui-ci est reconnu comme un excellent organisme payeur.

Plus généralement, elle fait le constat que l'activité pastorale insulaire assure une production de qualité et que ce secteur travaille dans le strict respect des règles sanitaires et environnementales. La situation est néanmoins rendue complexe à cause de problèmes récurrents de rentabilité. Elle suggère d'ajouter aux bonnes mesures proposées par **la Collectivité de Corse**, des dispositions agro-environnementales et des orientations d'accompagnement de l'écosystème de l'installation et de la production.

Mme NIVAGGIONI émet toutefois des craintes. En effet, cette spéculation s'éteint et il est urgent d'organiser un symposium du pastoralisme pour rendre cette activité plus attractive.

M. BENEDETTI dit que les nationalistes promeuvent la production locale et l'autosuffisance. Il note que les anciens sont parvenus progressivement à créer un système adapté mais la politique initiée par la Commission européenne conduit inexorablement à la disparition de cette filière. Il estime que Bercy exerce son contrôle pour adapter le dispositif ancestral de production à une logique libérale mais aussi pour que la France paye le moins possible. La Corse dispose pourtant des moyens de s'autocontrôler. Pour ces motifs, son groupe accompagnera la démarche mais ne votera pas. Par ailleurs, il formule le vœu que l'exécutif présente en 2023 un schéma territorial de l'agriculture.

M. LUCCHINI préconise une autre vision de l'agriculture susceptible d'être acceptée par l'Etat. Il aborde aussi la problématique des aides couplées et découplées. Il est indispensable de privilégier la production et l'investissement, et naturellement de disposer de la maîtrise de ce secteur.

Mme CHIAPPINI constate que la production baisse en matière de céréales à l'initiative des céréaliers. Le maïs est de qualité mais il revient plus cher à l'achat que celui produit sur le continent. Elle est favorable à une autonomie alimentaire à condition de régler les problèmes qui subsistent en amont.

M. CAITUCOLI salue le travail accompli par **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse** et affirme que ce projet est emblématique du statut d'autonomie. Il est aussi essentiel que celui de la délégation de service public adopté lors de la séance qui s'est tenue hier. Un travail a été ouvert au sein de **la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes**.

La Présidente MAUPERTUIS félicite le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse. Elle rappelle que les régions autonomes négocient directement avec Bruxelles sur ces questions.

M. LIVRELLI estime que la maîtrise du premier pilier traduit une vraie prise de responsabilité. Il ajoute qu'il convient de privilégier une filière dans l'immédiat. Il remercie **Mme** et **MM. CAITUCOLI, LUCCHINI** et **NIVAGGIONI** pour leurs interventions respectives. Il est défavorable à la deuxième partie de l'amendement présenté par **Mme PIERI**. En revanche, il émet un avis favorable sur la première partie.

385-1- Vote sur l'amendement du Conseil exécutif de Corse

La Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 6**

385-2- Vote sur l'article 1 de l'amendement de Mme PIERI

La Présidente MAUPERTUIS met l'article considéré de l'amendement aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

L'article 1 de l'amendement est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI et Paul QUASTANA,

POUR : 49
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 12

385-3- Vote sur l'article 2 de l'amendement de Mme PIERI

La Présidente MAUPERTUIS met l'article de l'amendement dont il s'agit aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

L'article 2 de l'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI et Paul QUASTANA,

POUR : 17
CONTRE : 32

ABS. : 0

NP : 12

385-4- Vote du rapport amendé

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport ainsi amendé aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 29

RAPPORT 399

Raportu n° 399 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di dicretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è geugrafica è e categorie non elighjibule di l'aiuti à u FEADER à titulu di a programmazione 2023-2027 affidate à e Regione.
Rapport n° 399 : Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions.

399-1- Vote sur l'urgence

M. VANNI préside en lieu et place de **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse précise que ce dossier est parvenu tardivement dans les services de l'exécutif et qu'il y a lieu de voter l'urgence.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI,

Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

399-2- Vote sur le rapport

Mme MATTEI indique que le **Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable.

Il est mis aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIUREDDA et Julia TIBERI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI et Pierre POLI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 6**

RAPPORT 393

Rapportu n° 393 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica.

Rapport n° 393 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse.

M. GIOVANNANGELI procède à la présentation du rapport. Il mentionne que **le Conseil exécutif de Corse** a émis un avis favorable.

La Commission des Compétences législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse a également délivré un avis favorable.

Mme BOZZI présente un amendement. Elle précise qu'il s'agit d'un avis, pas d'une prise d'acte, qui est sollicité par l'Etat. Le cas échéant, elle considère que les attributions de **l'Assemblée de Corse** sont dévalorisées. L'amendement est ainsi libellé :

A l'article 1 de la délibération, remplacer « prend acte du » par « *émet un avis favorable sur le* ».

Mme BOZZI ajoute que cette disposition est nécessaire, le greffe d'Ajaccio est débordé. Ce propos est confirmé par **Mme CASANOVA-SERVAS** alors que **M. BIANCUCCI** s'interroge sur sa faisabilité.

M. BENEDETTI rappelle que le greffier est une courroie de transmission du pouvoir judiciaire en Corse. Cette mesure transitoire est irrationnelle et il suggère la prise d'acte. **M. LUCIANI** plaide dans le même sens ainsi que **M. GIOVANNANGELI**. Cette position constitue par ailleurs une réponse eu égard à l'attitude de la justice envers la Corse.

M. MONDOLONI observe que les élus émettent, à juste titre, des protestations dès lors qu'ils sont saisis hors délais, ce qui n'est pas présentement le cas. En tout état de cause néanmoins, il s'agit d'une disposition du code général des collectivités territoriales. Celle-ci stipule de manière explicite que **l'Assemblée de Corse** est saisie pour avis. Nonobstant cette remarque, **M. GIOVANNANGELI** maintient sa position.

M. COLONNA donne lecture de l'avis de la **Commission des Compétences législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**.

393-1- Vote sur l'amendement

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur la proposition d'amendement déposé **Mme BOZZI**.

Etaient absentes : Mmes Josepha **GIACOMETTI-PIREDDA** et Julia **TIBERI**.

L'amendement est rejeté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Didier **BICCHIERAY**, Valérie **BOZZI**, Angèle **CHIAPPINI**, Cathy **COGNETTI-TURCHINI**, Christelle **COMBETTE**, Santa **DUVAL**, Pierre **GHIONGA**, Pierre **GUIDONI**, Xavier **LACOMBE**, Marie-Thérèse **MARIOTTI**, Georges **MELA**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Chantal **PEDINIELLI**, Marie-Anne **PIERI**, Jean-Michel **SAVELLI**, Jean-Louis **SEATELLI** et Charlotte **TERRIGHI**.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix **ACQUAVIVA**, Danielle **ANTONINI**, Véronique **ARRIGHI**, Jean **BIANCUCCI**, Jean-Marc **BORRI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Françoise **CAMPANA**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Vannina **CHIARELLI LUZI**, Anna Maria **COLOMBANI**, Romain **COLONNA**, Frédérique **DENSARI**, Muriel **FAGNI**, Petru Antone **FILIPPI**, Lisa **FRANCISCI**, Eveline **GALLONI d'ISTRIA**, Jean-Charles **GIABICONI**, Ghjuvan'Santu **LE MAO**, Jean-Jacques **LUCCHINI**, Don Joseph **LUCCIONI**, Sandra **MARCHETTI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Paula **MOSCA**, Nadine **NIVAGGIONI**, Jean-Paul **PANZANI**, Juliette **PONZEVERA**, Louis **POZZO di BORGO**, Anne-Laure **SANTUCCI**, Joseph **SAVELLI**, François **SORBA**, Hervé **VALDRIGHI** et Hyacinthe **VANNI**.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe **ANGELINI**, Jean-Baptiste **ARENA**, Serena **BATTESTINI**, Paul-Félix **BENEDETTI**,

Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI et Paul QUASTANA,

POUR : 17

CONTRE : 32

ABS. : 0

NP : 12

393-2- Vote sur le rapport

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité et l'Assemblée de Corse prend acte.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 29

La séance est suspendue à 17 heures 37.

Elle reprend à 17 heures 56 et la présidence est de nouveau assurée par **la Présidente MAUPERTUIS**.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / **RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 403 : Raportu rilativu à e mudalità di travagliu in quantu à a perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose.

Rapport n° 403 : Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

L'instance de coordination sera **la Commission Permanente** autour de laquelle seront constitués les groupes de travail sur les différentes thématiques arrêtées en séance plénière le 18 novembre écoulé. Chaque atelier comprendra deux élus par groupe politique, à charge des présidents de groupes de faire connaître leurs représentants. L'élue non inscrite participera à l'atelier de son choix. Ceux-ci seront copilotés par un membre de l'exécutif et un membre du délibérant. La possibilité de substitution est autorisée. **L'Assemblea di a Giuventu et le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** seront associés aux travaux.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 402

Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni rilativu à l'avvisu « rinforzà u sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di svantaghji geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022.

Rapport n° 402 : Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1^{er} décembre 2022.

Le rapport est présenté par **la Présidente MAUPERTUIS**.

M. MONDOLONI indique qu'il s'agit d'une excellente initiative qui s'inscrit dans une histoire déjà très longue. La porte d'entrée de toutes les dérogations se situe à ce niveau et il salue l'initiative de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** qui a fait le choix de réinvestir ce dossier. Il est nécessaire qu'il soit abordé dans le cadre du processus en cours et conduit dans un travail en symétrie.

M. VINCIGUERRA s'interroge sur les délais nécessaires pour émettre un règlement.

M. GHIONGA s'étonne qu'un membre de l'exécutif intervienne dans un débat de **l'Assemblée de Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir rappelé que 50% des régions relevant de l'article 174 seront considérées en déclin en 2040, est favorable à ce que le dossier soit intégré aux discussions qui interviendront dans le cadre du processus. Elle précise que le dispositif s'inscrit dans une politique par étapes. Elle ajoute qu'un Conseiller exécutif est fondé à intervenir dans le cadre d'un débat à **l'Assemblée de Corse**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 404

Raportu n° 404 : Raportu d'attivitã di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 404 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

Elle fait état de ce que ce document porte sur une année civile. Cependant, il n'a pu être produit en 2021 à cause des élections à **l'Assemblée de Corse** qui ont eu lieu au mois de juin de cette même année.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 395

Raportu n° 395 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impiegu.

Rapport n° 395 : Rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

Mme FAGNI qualifie le document considéré de primordial. Il appartient à la société corse de changer de modèle ainsi que le préconise l'exécutif dans ce rapport d'orientation. Dans cet esprit, elle suggère que la compétence en matière d'emploi soit exercée par **la Collectivité de Corse** qu'elle considère comme le niveau d'intervention le plus pertinent.

Mme COGNETTI-TURCHINI est satisfaite du choix proposé consistant à travailler par territoire.

M. BENEDETTI préconise que les travaux interviennent dans plusieurs commissions. Il insiste particulièrement sur l'absence de respect des conventions collectives en Corse ainsi que sur la manière particulière de gérer le droit des salariés. Il déplore des distorsions sociales fortes.

M. ANGELINI est favorable aux rapports d'orientation qui se substituent désormais aux feuilles de route. Il partage la méthode proposée. Il met en évidence que la Corse est composée de Très Petites Entreprises. Cette situation répond à des caractéristiques culturelles. Il n'envisage pas de commenter les pistes que contient le document et conclut qu'il serait pertinent d'en ouvrir d'autres. Il cite à cet effet l'entrepreneuriat féminin ou le territoire zéro chômeur.

Mme NIVAGGIONI dit que le Covid a bouleversé le monde de l'entreprise en profondeur et constate une forte volatilité de l'emploi. Par ailleurs, l'emploi ne peut être dissocié de la formation. Elle observe aussi que le service de l'emploi n'est pas abordé dans le rapport. Il s'agit d'une compétence essentielle que **la Collectivité de Corse** devra exercer.

La Présidente MAUPERTUIS, rappelant la nouvelle procédure, mentionne qu'il s'agit du deuxième rapport d'orientation présenté par **le Conseil exécutif de Corse**. Les élus ont d'ores et déjà engagé le débat

ce qui contrevient aux dispositions retenues concernant cette catégorie particulière de documents.

Cela étant et s'agissant du fond, il appartient à la représentation territoriale de traiter deux faces d'une même question : le travail et l'emploi. Il lui revient de s'interroger sur les mécanismes qui prévalent au niveau du marché du travail local. **La Présidente de l'Assemblée de Corse** souligne que subsiste une volatilité conjoncturelle importante liée à la crise sanitaire et une volatilité structurelle attachée au tourisme. Il y a lieu de disposer d'un suivi du marché du travail qui évolue rapidement. En tout état de cause, un débat aura lieu sur toutes ces questions.

M. BIANCUCCI est satisfait de cette nouvelle méthode qui consiste à proposer des orientations suivies d'échanges au sein **des commissions organiques** et s'achevant par un débat et la production d'un rapport définitif.

M. VINCIGUERRA confirme qu'un rapport final sera proposé à l'examen de **l'Assemblée de Corse** sur la base des contributions **des commissions**, du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** et d'autres acteurs. L'objectif consiste à parvenir à mettre en place des mesures efficaces pour disposer de salaires plus élevés et d'entreprises plus attractives. En d'autres termes, il s'agira de proposer une série d'actions incitant, d'une part, les entreprises à améliorer les rémunérations des salariés et, d'autre part, les intéressés à être attirés par celles-ci.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport d'orientation.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

RAPPORT 394

Rapportu n° 394 : Avisu nant'a a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territorialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 394 : Avis sur la proposition de loi déposée par le Monsieur le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.

M. MONDOLONI formule un point d'ordre. Il propose de reporter l'examen de la proposition de loi du Sénateur PANUNZI à la session du mois de janvier à condition que l'effort soit partagé par la majorité.

Le Président du conseil exécutif de Corse, en ce qui le concerne, se déclare favorable dès lors que ce report recueille l'accord de l'intéressé. Il insiste néanmoins sur la nécessité de réunir au plus vite **la Conférence de Coordination** pour organiser les travaux des élus.

La Présidente de l'Assemblée de Corse y souscrit également.

L'examen du rapport considéré est reporté.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU - AMENAGEMENT NUMERIQUE

RAPPORT 391

Rapport n° 391 : Definizione di a strategia sicurezza digitale di a Corsica è Adesione au Campus Cyber Naziunale.

Rapport n° 391 : Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse et adhésion au Campus Cyber National

Il est convenu du report de ce rapport à la prochaine session.

INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTROLE-EVALUATION

RAPPORT 371

Rapport n° 371 : Schema di Prumuzione di e Cumprere Pubbliche Socialmente è Eculugicamente Rispunsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 371 : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

Le Président SIMEONI présente le rapport et rend compte de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.**

La Commission des Finances et de la Fiscalité émet un avis favorable.

M. BENEDETTI évoque la spécificité de la Corse constituée d'un tissu de petites entreprises. Il y a lieu d'introduire des critères de sélection dans les marchés allotis qui ne les pénalisent pas et de créer des cercles vertueux.

M. GHIONGA souligne l'importance de l'éco-socio-conditionnalité des aides et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** félicite les services pour la qualité de ce rapport.

Le Président du Conseil exécutif de Corse partage les propos des intervenants.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la dérogation au régime de

travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Cette dérogation est acceptée.

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2022/E6/033

La Présidente MAUPERTUIS rapporte qu'il convient d'examiner la motion déposée par **Mme BRANCA** au nom du **groupe Core In Fronte**. Ce texte référencé n° 2022/E6/033 s'intitule « Répression de l'Etat français en Corse ».

Mme BRANCA présente la motion.

M. MONDOLONI se prononce contre ce texte. Il estime que cette présentation n'est pas acceptable et il émet notamment des critiques sur la phraséologie employée.

M. BIANCUCCI juge la formulation discutable mais estime que la situation interpelle l'ensemble de la famille nationaliste. Il est indispensable de donner un signe fort et il est favorable à l'adoption du texte en l'état.

Le Président SIMEONI plaide dans le même sens que le précédent intervenant. Il émet un avis favorable au nom du **Conseil exécutif de Corse**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir constaté des convergences de vue avec le contenu du discours qu'elle a prononcé en ouverture de la session, met la motion aux voix.

Etaient absentes : Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

La motion est adoptée à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI

d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 44
CONTRE : 17
ABS. : 0
NP : 0**

Il est 20 heures 15 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Fait à Ajacciu, le 21 décembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022
6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
20 ET 21 DECEMBRE 2022

ORDINE DI U GHJORNU
ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 398 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di nuvembre di u 2022.

Rapport n° 398 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022.

Raportu n° 402 : Raportu d'infurmazioni relativu à l'avvisu « rinforzà u sustegnu di a pulitica di cusioni à i rughjoni suffrendu di svantaghji geugrafichi è delugrafichi » prisintatu à a plenaria di u Cunitatu aurupeu di i Rughjoni u prima di dicembri di u 2022.

Rapport n° 402 : Rapport d'information concernant l'avis « Renforcer le soutien de la politique de cohésion aux régions souffrant de handicaps géographiques et démographiques (article 174 du TFUE) », présenté à la plénière du Comité européen des Régions le 1er décembre 2022.

Raportu n° 403 : Raportu relativu à e mudalità di travagliu in quantu à a perseguita di i scambii nantu à e derive mafiose.

Rapport n° 403 : Rapport sur les modalités de travail concernant la poursuite des échanges sur les dérives mafieuses.

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 370 : Delegazione di Serviziu Publicu Marittimu per u periodu 2023-2029.

Rapport n° 370 : Délégation de Service Public Maritime pour 2023-2029.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 361 : Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia.

Rapport n° 361 : Création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF).

BUGETTU-FINANZE/ BUDGET-FINANCES

Raportu n° 358 : Custituzione di provisione per risichi littigiosi.

Rapport : n°358 : Constitution de provisions pour risques contentieux.

Raportu n° 359 : Ripresa di provisione per risichi littigiosi.

Rapport n° 359 : Reprise de provisions pour risques contentieux.

Raportu n° 379 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 379 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 380 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 380 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 381 : Custituzioni di svalutazioni di cridenzi di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 381 : Constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 382 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte.

Rapport n° 382 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 383 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 383 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 384 : Decisione Mudificativa n° 2, esercizi 2022, in quantu à a nittata bugettaria.

Rapport n° 384 : Décision Modificative n° 2, exercice 2022, relative au toilettage budgétaire.

Raportu n° 392 : Decisione mudificativa n° 3.

Rapport n° 392 : Décision modificative n°3.

Raportu n° 400 : Ammissioni in non valori è cridenzi spinti di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 400 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 354 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Saluta).

Rapport n° 354 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Santé).

Raportu n° 355 : Prutizzioni suciali cumplimentari di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica - Signatura di una cuvinzioni di partecipazioni pà a saluta è di una cuvinzioni di partecipazioni pà a prvidenza à prò di u parsunali (Prvidenza).

Rapport n° 355 : Protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité de Corse - Signature d'une convention de participation en santé et d'une convention de participation en prévoyance en faveur du personnel (Prévoyance).

Raportu n° 356 : Raportu Suciale Unicu 2021.

Rapport n° 356 : Rapport Social Unique 2021.

Raportu n° 357 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 397 : Cuvenzione d'uggettivi è di mezi per u periodu 2023-2025 trà a Cullettività di Corsica è a SCIC SA Telepaese (Prugramma 4423 Cultura).

Rapport n° 397 : Convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et la SCIC SA Tele Paese (Programme 4423 Culture).

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 395 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica di sustegnu a u travagliu è a l'impieggu.

Rapport n° 395 : Rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi.

INNUVAZIONE-CUNTROLU-VALUTAZIONE / INNOVATION -CONTROLE-EVALUATION

Raportu n° 371 : U Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Sucialmente è Eculugicamente Risponsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 371 : Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 385 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prughjettu di decretu rilattivu à a criazioni di l'aiuti animali privisti da u pianu strategicu nazionali di a pulitica agricola cumuna 2023-2027.

Rapport n° 385 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la création des aides animales prévues par le plan stratégique national de la politique agricole commune 2023-2027.

Raportu n° 393 : **Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu chì crea un dispositivu generale di delegazione d'agenti di cancelleria in e ghjuridizione d'Oltremare è di Corsica.**

Rapport n° 393 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret instaurant un dispositif général de délégation d'agents de greffe dans les juridictions d'Outre-mer et de Corse.

Raportu n° 399 : **Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di dicretu chì stabilisce e cundizione d'elighjibilità tempurale è geugrafica è e categorie non elighjibule di l'aiuti à u FEADER à titulu di a programmazione 2023-2027 affidate à e Regione.**

Rapport n° 399 : Consultation de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories non éligibles des aides au FEADER au titre de la programmation 2023-2027 confiées aux Régions.

Raportu n° 394 : **Avisu nant'a a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territorialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica.**

Rapport n° 394 : Avis sur la proposition de loi déposée par le Monsieur le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU - AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 391 : **Definizione di a strategia sicurezza digitale di a Corsica è Adesione au Campus Cyber Naziunale.**

Rapport n° 391 : Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse et adhésion au Campus Cyber National.

MUZIONE / MOTIONS

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 20 DI DICEMBRE DI U 2022
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 20 DECEMBRE 2022

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
2022/O2/65	Précarité énergétique.	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un soffiu Novu	1
2022/E6/78	Financement d'un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique	Juliette PONZEVERA	Fà Populu Inseme	2
2022/E6/80	Quel avenir pour le couvent San Francescu de Bastia ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	3
2022/E6/77	Reprise des discussions à Beauvau	Jean-Martin MONDOLONI	Un Soffiu Novu	4
2022/E6/79	Situation politique	Don Joseph LUCCIONI	Fà Populu Inseme	5
2022/E6/75	Orientations en termes d'imagerie médicale dans le prochain projet régional de santé	Santa DUVAL	Un soffiu Novu	6
2022/E6/76	Foncier et GIRTEC	Marie-Anne PIERI	Un soffiu Novu	7



SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

20 ET 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/E6/75

**Question orale déposée par Madame SANTA DUVAL
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : ORIENTATIONS EN TERMES D'IMAGERIE MEDICALE DANS LE
PROCHAIN PROJET REGIONAL DE SANTE.**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Notre Assemblée doit se prononcer pour avis sur le Projet Régional de Santé lors de son actualisation quinquennale. L'actuel devant prendre fin en 2023, j'imagine que l'ARS va rentrer dans une phase d'élaboration et d'actualisation, et qu'un avis devra être rendu par la représentation territoriale que nous sommes dans l'année en cours.

En amont, je souhaiterais recueillir votre position sur les besoins et les priorités sur une partie importante du PRS, celle concernant l'imagerie médicale.

Un point fait l'unanimité, c'est l'implantation d'un PET Scan assorti d'un cyclotron, qui permettrait d'éviter bon nombre d'aller-retours sur le continent, estimés à 8000 annuellement, surtout qu'il s'agit de malades suivis en oncologie et donc fragilisés, et que son financement pourrait être compensé par ces non-déplacements sur le continent. Tout le monde est d'accord sur les bancs de cette Assemblée, au niveau

parlementaire le sujet est arrivé en haut lieu, l'ARS, en l'ayant introduit dans le PRS, reconnaît que c'est effectivement la priorité. Maintenons le cap.

Un second point me conduit à vous interroger concernant le maillage en imagerie, c'est l'absence de scanner et d'IRM dans le Sartonais-Valinco et par extension l'Alta Rocca et le Taravu.

Le PRS s'est avéré fructueux en termes de résultats par rapport à ses objectifs puisqu'il était question de réduire les délais d'attente mais aussi de trajets en deça de 45 minutes par l'implantation de centres d'imagerie dans les principaux bassins de population. Outre Bastia, Ajaccio et Porto-Vecchio qui en disposaient déjà, en 5 ans, Calvi, la Plaine Orientale et depuis peu l'hôpital de Corte ont été dotés de scanner et/ou d'IRM. A ce jour, seul le Sartonais-Valinco reste en retrait de ce maillage alors que le bassin de vie dépasse les 20 000 habitants qui doivent forcément aller à Ajaccio ou à Porto-Vecchio pour bénéficier d'un dispositif d'imagerie.

Je souhaiterais savoir si vous êtes disposé à soutenir une implantation dans la micro-région et à l'ériger comme une priorité, à l'occasion de l'avis à rendre sur le PRS, qui permettrait de finaliser le maillage géographique en imagerie médicale de la Corse.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Bianca Fazi : Orientations en termes d'imagerie médicale dans le prochain Projet Régional de Santé

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question concernant le prochain Plan régional de santé (PRS) qui portera sur la période 2024-2029.

Les travaux d'élaboration n'ont pas encore débuté avec l'ARS mais la Collectivité de Corse y sera bien-sûr associée à travers notamment votre Assemblée, afin de contribuer à la mise en place d'une politique de santé plus adaptée aux besoins de la Corse et des Corses.

Sur le sujet du TEPSCAN assorti d'un cyclotron ; vous le savez, j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant cette Assemblée à plusieurs reprises et notamment dernièrement en réponse à une question orale ;

Suite à l'adoption d'une motion déposée par la Présidente de la Commission Santé, Mme Danièle Antonini, en septembre 2019 et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée, la ministre de la Santé de l'époque avait convenu que l'implantation d'un Tepsan en Corse était un objectif partagé mais la crise sanitaire a suspendu les échanges avec le ministère. Ils ont repris récemment.

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) travaille actuellement sur ce dossier afin que ce budget important (10M€) ne vienne pas compromettre d'autres projets tout aussi nécessaires pour notre île et qui seront portés dans le cadre du PRS.

Le Ségur Investissement a notamment été consacré en priorité à la cancérologie d'Aiacciu et le transfert du service de cancérologie sur le nouvel hôpital et le projet du centre hospitalier de Bastia.

Un équilibre financier doit donc être trouvé et notamment en faveur de l'imagerie médicale.

Vous m'interrogez notamment sur le maillage en imagerie et l'absence de scanner/IRM sur le territoire de l'Alta Rocca -Taravu.

Suite à la motion déposée par votre Assemblée en mars 2021, l'ARS m'a communiqué des éléments qui donnent une perspective pour ce territoire, que je vais vous livrer, et notamment des éléments de contexte :

- le PRS 2018-2023 prévoyait l'implantation de deux nouveaux scanners dans le cadre d'activités de soins spécifiques « urgences » et « cancérologie » au sein d'établissements de santé autorisés. Deux ont été autorisés :
 - o l'un à la polyclinique de Furiani ;
 - o l'autre au CH de Corti-Tattò.

A ce jour, la Corse dispose donc de 9 scanners, 3 dans le Pumontu, 6 dans le Cismonte, ce qui représente selon l'ARS un bon taux de couverture.

Toutefois, on le sait chez nous les distances se comptent en temps et non en kilomètres. Ce qui porte le Sartenais Valincu à 1h30 de route du premier équipement. Or, je suis d'accord avec vous, le PRS prévoyait de réduire la durée de trajet à 45 minutes.

Par ailleurs, la démographie des radiologues de Corse est préoccupante. La Corse compte en effet 37 radiologues dont la moyenne d'âge est de 57,8 ans !

Cela est confirmé par « l'inégalité des modes d'exercice », depuis le 18 avril 2022, le centre hospitalier d'Aiacciu ne compte plus de praticien hospitalier de radiologie en titre. Le centre hospitalier de Bastia, compte un seul praticien hospitalier à temps partiel polyvalent, les deux autres praticiens à temps partiel n'intervenant que sur la radiologie conventionnelle et échographie. Le centre hospitalier de Calvi Balagne n'a pas pu recruter de médecin radiologue.

Face à ces constats et en appui à notre demande, l'ARS a donc lancé un appel à projets, qui est actuellement en cours de publication et qui se termine le 31 décembre 2022, pour la mise en place d'un Plateau Mutualisé d'Imagerie. Ce plateau permet des interventions croisées public/privé et la possibilité pour les médecins publics de bénéficier d'une tarification privée.

Ainsi, nous pouvons espérer qu'un porteur de projet déposera rapidement un dossier sur ce territoire, et ainsi comme l'écrit l'ARS « l'implantation d'un Scanner au centre hospitalier de Sartè pourra alors être envisagée dans le cadre de cette collaboration médicale ».

Au besoin, si la Collectivité de Corse est sollicitée, nous pourrions soutenir ce projet, comme nous l'avons fait pour le scanner de Corti, via par exemple, le comité de massif.

Toutefois, au-delà des équipements, nécessaires et qui permettent un traitement à proximité, ce que nous voulons, c'est surtout construire un projet de santé pour la Corse.

En effet, notre action dans ce domaine, vous le savez, se décline en trois axes :

- lutter contre les déserts médicaux ;
- passer d'une logique de prévention à une logique de promotion de la santé, en agissant dès le plus jeune âge ;
- travailler à la trajectoire d'un centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) de Corse.

Vous le savez, dernièrement, nous avons engagé des travaux avec les acteurs concernés, les médecins, les établissements de santé, et bien sûr, l'Université, pour poser les bases du futur CHR-U de Corse.

L'Université, aura un rôle déterminant dans ce projet, ce nous voulons, c'est permettre le renouvellement des générations des professionnels de santé, en investissant dès maintenant dans notre jeunesse, et ainsi, permettre la formation de nouveaux médecins, mais également, de paramédicaux, car le modèle de santé actuel, aujourd'hui à bout de souffle, en a fortement besoin.

C'est aussi dans ce sens que nous travaillons.

A ringraziavvi !

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

20 ET 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/E6/79

**Question orale déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : SITUATION POLITIQUE.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Ces dernières semaines, et plus intensément encore ces derniers jours, un certain nombre d'événements participent d'un climat général délétère en Corse qui préoccupe notre peuple au plus haut point.

Il y a une quinzaine de jours, plusieurs incendies criminels visaient des établissements commerciaux à Corti et Aiacciu. Si nous ne disposons d'aucune information, à ce stade, sur les auteurs et les raisons de ces actes criminels, ceux-ci s'inscrivent dans une longue série de tentatives ou d'actes similaires. La semaine dernière, des engins appartenant à l'entreprise gérée par le Maire d'Appietu ont également été incendiés. Tous ces faits sont inquiétants. Ils contreviennent à notre aspiration, largement partagée par notre peuple, à bâtir une société corse émancipée, apaisée, solidaire, fondée sur les valeurs de démocratie, de respect, de travail et de liberté.

Ils interviennent dans un contexte politique troublé par la répression à l'encontre du mouvement national et de la jeunesse corse. En effet, ces derniers jours, deux vagues d'interpellations ont touché des responsables et militants nationalistes en divers points de l'île. Placés en garde-à-vue, et transférés à Paris pour certains, deux d'entre eux ont été incarcérés, tandis que d'autres qui ont été relâchés sont actuellement mis en examen. Par ailleurs, près d'une dizaine de jeunes corses ont été interpellés la semaine dernière, placés en garde-à-vue dans les locaux de la gendarmerie d'Aiacciu puis relâchés. Tous ces événements intervenant à quelques jours des fêtes de Noël et de fin d'année.

Dans ce contexte général particulièrement inquiétant, nous avons, notamment par le biais du mouvement Femu a Corsica, pris position publiquement à plusieurs reprises pour apporter d'une part notre soutien aux personnes victimes des mises à feu criminelles et réitérer notre aspiration à la paix et à la liberté, pour exprimer d'autre part notre refus d'une logique répressive et de méthodes incompatibles avec la nécessité de consolider la paix. Nous l'avons fait également pour rappeler que la place de la jeunesse corse n'est pas dans les prisons.

Il faudrait être aveugle, ou inconscient, pour ne pas comprendre que cette situation porte en elle un risque important de dégradation politique et conduit à une spirale d'affrontement que la Corse ne connaît que trop et dont elle ne veut plus.

Il y a urgence à désamorcer une situation de tension sans attendre un nouvel incident ou un nouveau dérapage. Le gouvernement et l'État en ont tous les moyens. Reste à savoir s'ils en ont la volonté.

Ce climat s'inscrit dans un contexte déjà anxiogène au plan géopolitique international et au niveau social en Corse. Dans une île considérée comme la « région la plus pauvre de France métropolitaine », l'inflation des prix en général et de l'énergie en particulier pèsent fortement sur les entreprises corses, le pouvoir d'achat des ménages et sur la vie quotidienne de notre peuple.

L'ouverture du processus de négociation entre la Corse et Paris en mars dernier, démarche présentée par le Gouvernement lui-même comme « à vocation historique », a suscité dans la société corse des attentes fortes mais aussi beaucoup d'espoir, du fait des perspectives qu'il offrait, que ce soit au niveau de l'évolution institutionnelle ou des avancées concrètes pour le quotidien des Corses. Depuis 2015, les Corses ont en effet exprimé massivement de façon démocratique cette aspiration.

Si le processus est actuellement suspendu, de notre côté, l'heure reste plus que jamais à la construction et à la mise en œuvre d'une solution politique globale à la question nationale corse, dans tous ses aspects (politique, institutionnel, linguistique et culturel mais aussi économique et social). Celle-ci serait de nature à enraciner une paix durable dans ce pays.

Nous le redisons : nous sommes un peuple, nous avons vocation à construire ce pays et à bâtir une société corse apaisée et émancipée dans un cadre permettant de pérenniser notre peuple sur sa terre. C'est le sens du mandat que nous a conféré notre peuple.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, à l'aune de ces éléments, pourriez-vous livrer à notre Assemblée, et à travers elle, aux Corses, votre lecture et votre analyse de la situation que vit actuellement notre île ?

Réponse de M. Le Président : Situation politique

Je vous remercie pour votre question, je pense avoir répondu pour l'essentiel, notamment à travers la réponse apportée à Jean-Martin Mondoloni. Je vais simplement dire que votre question résume aussi pour une large part, les engagements que nous avons pris collectivement devant notre peuple, - je dis nous -, dans le cas notamment, de la campagne électorale.

Des engagements qui sont clairs, qui sont publics. La fidélité du combat du peuple corse pour la reconnaissance de ses droits. La solidarité avec les autres nationalistes, la recherche bien sûr, des convergences avec l'ensemble des nationalistes. La volonté de dire et de montrer que le peuple corse n'est pas seulement constitué par les nationalistes, et donc une volonté tout aussi forte de confluer, de partager, de permettre à celles et ceux qui, souvent, n'ont pas la même histoire politique que nous, de se reconnaître dans le projet que nous avons vocation à construire et à mettre en œuvre ensemble.

La volonté inébranlable de dire que notre engagement en faveur de l'émancipation du peuple corse est indissociable de la démocratie. La claire conscience que depuis 60 ans dans ce pays, il y a eu un combat qui a été mené contre un Etat dont la politique a souvent été oppressive. Nous sommes les héritiers de ce combat mais aussi celles et ceux qui avons, par la volonté du peuple, la responsabilité importante à un moment charnière de l'histoire de cette île, de concrétiser l'aspiration à la paix et à l'émancipation.

Il y a aujourd'hui des facteurs d'espoir, il y a aussi des difficultés nombreuses. Retour de la répression, injustice souvent, actes criminels aux origines non identifiées, et j'exprime bien sûr ma solidarité à l'ensemble des personnes et notamment des élus ou des entrepreneurs, y compris de la région ajaccienne.

Lorsque le ciel s'assombrit, lorsque l'orage menace, il faut redoubler de volonté et d'énergie. Le chemin est clair, nous l'avons tracé ensemble, il a vocation à permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent construire la paix dans ce pays de cheminer ensemble et c'est en tout cas ce à quoi je continuerai de m'employer dans les semaines et dans les mois à venir.

Je vous remercie.



SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

20 ET 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/E6/76

**Question orale déposée par Madame Anne-Marie PIERI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : FONCIER ET GIRTEC.

Monsieur le Président,

En novembre, devait se tenir le deuxième des huit ateliers thématiques à Beauvau définis avec le Gouvernement, dédié aux problématiques du foncier, du logement et de l'urbanisme. Nous regrettons pour notre part que les échanges soient à l'arrêt, et que ce rendez-vous sur le foncier n'ait pas pu se tenir. Nous forçons l'espoir que le dialogue reprendra au plus vite et qu'il reprendra là où il s'était arrêté. La question foncière poursuit néanmoins son chemin.

La série d'amendements défendus au Sénat par Jean-Jacques PANUNZI sur la fiscalité du patrimoine a été balayée sur le fondement d'un grand chambardement annoncé pour novembre prochain en termes d'abattements, de taux, etc... Nous verrons bien. Tous ont été balayés à l'exception d'un seul, qui a son importance, la neutralisation de la Taxe de Publicité Foncière qui permettra de baisser la facture pour les Corses qui reconstituent leurs titres de propriété. C'est l'article 7 decies du PLF dernière version. C'est donc une incitation fiscale. Bruno LE MAIRE s'était engagé sur ce point en 2018 lorsqu'il était venu au Palais des Congrès d'Ajaccio, chacun s'en souvient. A l'époque, vous n'aviez pas marqué de désapprobation sur cette mesure fiscale directement adossée à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017. J'imagine que c'est toujours le cas.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, grâce à cette loi, nous bénéficions d'un cadre dérogatoire favorable pour assainir le désordre foncier, tant d'un point de vue civil qu'au niveau fiscal. On est dans la dernière tranche de ce qu'on appelle communément l'arrêté Miot en termes de succession, on l'a étendu dans les mêmes proportions (50%) aux donations d'un bien venant d'être titré, et on n'a pas de droits de licitation à payer. Toutes ces mesures ont une date de péremption : le 31 décembre 2027. Sur l'aspect civil, un regret, c'est l'article 2 visant à déroger à la règle de l'unanimité pour sortir de l'indivision. Votre majorité avait repoussé ma motion en 2018. **Êtes-vous sur la même position ? Vous engagez-vous à défendre avec nous l'activation de cet article 2 ?**

Enfin, le GIRTEC, qui a été créé par l'article 42 de la loi n°2006-728 du 23 juin 2006. Il rassemble tous les éléments propres à la reconstitution des titres de propriété (cadastre, géomètre, généalogiste). Nous devons à cet outil l'aide à la création de 10 000 titres de propriété depuis sa création. Aux termes de la convention constitutive signée le 26 octobre 2007, le GIRTEC a été constitué pour une durée de dix ans qui peut être prorogé une seule fois par l'accord unanime des membres de droit du groupement. Dans le cadre du processus engagé par le 1^{er} ministre avec les élus de la Corse en mars 2016, le conseil général de l'environnement et du développement durable a été appelé à porter son expertise sur le désordre foncier en Corse, le rapport considère que vingt à trente ans sont encore nécessaires pour assainir la situation.

Le rapport conclut par la nécessité de pérenniser le groupement qui a déjà été renouvelé une fois. Vous vous étiez positionnés publiquement en faveur d'une intégration du groupement dans le giron territorial. Or, dans les dernières modifications des statuts, la durée est devenue indéterminée et non plus de dix ans, ce qui assure la pérennité de la structure qui compte dix salariés et coûte environ un million d'euros par an de fonctionnement. **Je souhaiterais savoir si vous renoncez à votre volonté d'intégrer le GIRTEC dans l'environnement institutionnel de la Collectivité étant donné que sa pérennité est actée ?** Avant de reprendre les discussions autour du dossier foncier, nous avons besoin de votre positionnement.

La Collectivité de Corse peut soutenir le GIRTEC tout en préservant sa complète neutralité qui est la garantie du service rendu à tous les Corses et notamment aux particuliers et à la profession notariale qui est le maillon essentiel de la résorption du désordre foncier.

Je vous remercie.

Réponse de M. Le Président : Foncier et GIRTEC

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Nous savons que vous connaissez parfaitement la matière sur les deux questions, la première portant sur une éventuelle évolution du droit organisant la sortie de l'indivision - je pense qu'il y a un équilibre à trouver entre la nécessité d'accélérer les sorties d'indivision dès lors qu'il y a une partie des indivisaires qui veulent redynamiser le bien-. Il y a d'un côté cet impératif et, de l'autre, mettre un certain nombre de garde-fous, notamment pour que cette sortie d'indivision ne soit pas intégrée dans une logique globale qui est celle de la spéculation.

Je rappelle quand même le principe : 2/3 des co-indivisaires peuvent sortir de l'indivision, y compris contre des indivisaires inertes où récalcitrants, sous le contrôle du juge.

Votre préconisation consiste, si j'ai bien compris, à se passer du contrôle du juge et à accélérer la procédure ; j'ai peur qu'elle soit un peu trop déséquilibrée par rapport à la nécessité de concilier des objectifs qui sont contradictoires. D'un côté, accélérer, sortir de l'indivision, et de l'autre, comme je l'ai dit, contrôler toutes les logiques de spéculation.

Ce que je vous propose, c'est que nous travaillions dans le cadre de la Commission législative et réglementaire de l'Assemblée de Corse, car je pense que l'outil fiscal est un outil puissant pour lutter contre la spéculation.

Nous sommes d'accord, les uns et les autres, pour dire que nous souhaitons plutôt que de créer ex nihilo des logements communaux et a fortiori par exemple dans les plaines, nous préférons créer les conditions pour réhabiliter, rénover, y compris par rapport aux normes actuelles, les maisons de village. Je me tourne vers Bianca Fazi, notre politique en faveur des personnes âgées consiste à maintenir à domicile plutôt que le placement en EHPAD ; il faut aussi des maisons qui, au plan énergétique, et au plan des commodités, permettent à des personnes âgées de vivre et de vivre bien.

Je vous propose que l'on travaille là-dessus et cela fait aussi écho à ce que disait Jean-Martin. Si nous, - dans le cadre de nos discussions avec Paris -, pouvons porter ensemble tout ou partie d'un volet fiscalité à la fois comme lutte contre la spéculation d'indemnisation de l'Intérieur et encouragement économique, je pense qu'on a tout intérêt à le faire ensemble.

Deuxièmement, sur le GIRTEC, c'est un outil technique. Je rappelle qu'il est né aussi d'une volonté politique - je ne reviens pas sur le bilan qui est un bilan excellent - Je rappelle aussi que si l'on doit procéder aujourd'hui à la reconstitution de la chaîne de propriété et la constitution de titre de propriété, c'est aussi parce que le cadastre est largement défaillant et que, à l'origine, il y a une responsabilité qui est une responsabilité de l'État.

Il faut pérenniser le GIRTEC dans le temps. Il faut renforcer ses moyens et notamment ses moyens financiers. Cela a été dit lors du groupe de travail auquel j'ai participé dont le principe a été décidé au moment de la venue du garde des Sceaux M. Dupond-Moretti dans l'île ; au 31 décembre 2022, le financement du GIRTEC n'est plus assuré, - Je rappelle que c'est 1.000.000 d'euros, 150.000€ supplémentaires de contribution de la Collectivité de Corse - .

Je pense qu'il y a 3 pistes sur le financement qui doivent être explorées. Premièrement, une augmentation de la contribution au titre de la TSE actuelle. Deuxièmement, si l'on crée une fiscalité, par exemple, une fiscalité anti spéculative, je pense qu'une partie du produit de cette recette fiscale doit être affectée au GIRTEC pour sortir des situations d'indivision ou des situations de biens sans

maître. Troisièmement, il y a encore la logique de subvention, même si l'autonomie doit nous conduire à nous détourner de la logique de subvention.

Vous semblez dire, et je termine, que je souhaite en quelque sorte que la Collectivité de Corse ait la main mise sur le GIRTEC ? Pas du tout ! Je fais remarquer 2 choses : aujourd'hui, c'est un groupement d'intérêt public où l'État est majoritaire. L'esprit du GIRTEC lorsqu'il a été institué, fonctionnait de façon systématique sur une logique de parité et de codécision entre la Collectivité de Corse et l'État. Je remarque depuis quelques années, en tous cas sous la férule de certains préfets, et de certains ministres, qu'un déséquilibre s'est installé. Je vous prendrai un exemple simple, sans aucune attaque ad hominem.

Les présidents successifs du GIRTEC, Monsieur Vallat et Monsieur Grimaldi, ont été, et c'est le texte qui le prévoit, désignés, après consultation et avis du président du Conseil exécutif de l'époque : c'était une codécision.

La première procédure qui a été interrompue a été interrompue parce qu'elle était viciée, c'est-à-dire que la personne avait été pré-désignée, voire désignée, sans même que l'on me consulte.

Il m'a été dit clairement qu'il n'était pas envisageable que le président ou la présidente du GIRTEC soit d'origine corse et moi, ce racisme à rebours ou cette défiance vis-à-vis de magistrats parce qu'ils sont d'origine insulaire, je ne peux pas cautionner.

Bien évidemment, un choix a été fait, il a aujourd'hui toute sa légitimité mais qu'on s'autorise à dire où à faire comprendre qu'on ne veut pas dans un poste comme celui-là, d'un magistrat, d'une magistrate parce qu'elle/il est Corse, ce n'est pas possible.

Donc l'esprit qui est le mien, ce n'est pas de dire que le GIRTEC doit être rattaché à la Collectivité de Corse, c'est de dire aujourd'hui la Collectivité de Corse a besoin de construire une véritable stratégie foncière que nous n'avons pas.

Nous faisons des actions fortes et nous avons des politiques publiques, mais nous n'avons pas une stratégie foncière d'ensemble. Je prends un exemple, nous n'avons pas aujourd'hui notre propre outil d'aménagement et je pense que nous avons vocation à avoir notre outil d'aménagement foncier.

Dans cette stratégie foncière globale, il faut que les services de la Collectivité de Corse, l'AUE, l'Office foncier, et le GIRTEC soient dans une communauté d'actions.

Je pense qu'il faut qu'il y ait un rattachement dans des conditions qui préservent l'indépendance totale du GIRTEC, à la Collectivité de Corse, y compris à travers un financement que nous assumerions, nous de façon totale ou très majoritaire, et dans la logique des institutions de la Corse.

Un dernier mot, c'est un travail extraordinaire qui a été fait par le GIRTEC, à tel point, et vous le savez, que nous avons des visites de responsables japonais, polynésiens, ou encore marocains !

La base de données qui a été collectée et qui permet d'avoir aujourd'hui une vision extrêmement large, panoramique de la chaîne de propriété de dizaines de milliers d'hectares, n'est pas la propriété de la Collectivité de Corse, nous n'y avons pas accès. C'est la propriété d'un groupement d'intérêt public qui est le GIRTEC et qui est sous l'autorité de l'État.

Moi, je dis que nous avons vocation à être propriétaire de ces données, nous, Collectivité de Corse, parce que c'est l'institution qui est la garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse.

Voilà ce que je vous propose comme pistes de travail et nous aurons l'occasion d'en discuter.

Je vous remercie.

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

20 ET 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/E6/80

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESTINI
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : QUEL AVENIR POUR LE COUVENT SAN FRANCESCU DE BASTIA ?

Monsieur le Président de l'exécutif,

Mme la conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine,

Cari culleghi,

La ville de Bastia est en lice pour devenir capitale européenne de la culture, en 2028.

Cette candidature est soutenue par l'ensemble de la Corse et, en premier lieu, notre assemblée. En effet, une telle distinction pourrait constituer une formidable vitrine pour toute l'île.

Bastia est une ville qui regorge d'histoire, de culture et elle possède, à ce titre, un riche patrimoine historique.

Pourtant, on est en droit de s'interroger sur l'avenir de l'un de ses sites emblématiques : le couvent San Francescu.

Ainsi, ce couvent San Francescu, fondé en 1510, jadis le plus grand de Corse, avec un parvis et une mosaïque d'exception, a été acheté par la Collectivité territoriale de Corse en 2006.

Mais, 16 ans après son acquisition par la puissance publique, et malgré de nombreux projets, ce bâtiment historique fait figure de véritable verrue dans le paysage urbain bastiais.

Longtemps squatté, l'état d'abandon du site pose, aujourd'hui, de nombreux problèmes. Il constitue même une menace pour les riverains avec des murs qui s'effritent, des pierres et des tuiles qui tombent.

La dégradation continue de la bâtisse n'est pas acceptable et elle est incompréhensible.

Il est urgent d'enrayer cette situation, de préserver l'existant et de trouver une affectation à l'ancien couvent San Francescu pour qu'il puisse, enfin, être mis en valeur.

Notre question sera simple : depuis 2006, les différents exécutifs de Corse ont pris des engagements sur le devenir du couvent San Francescu. Rien n'a jamais été fait.

Y-a-t-il, à ce jour, un véritable projet de rénovation et de réhabilitation du Couvent par la Collectivité de Corse et, éventuellement, dans quels délais pourrait-il être opérationnel ?

Vi ringraziamu.

Réponse de Mme Antonia Luciani : Couvent de San Francescu

Je vous remercie pour votre question concernant le couvent San Francescu de Bastia, et vous avez rappelé l'importance patrimoniale et historique qu'il avait pour la Corse.

Fondé en 1510, puis affecté en hôpital militaire de 1800 -environ- à 1984, le couvent San Francescu abrita longtemps des moines franciscains et fut le plus grand couvent de Corse.

Ce lieu patrimonial inestimable pour la ville de Bastia et pour la Corse toute entière, a été acquis par la CTC en 2006, se trouve à l'abandon depuis près de 40 ans et se situe à proximité immédiate du centre-ville.

Je souhaite vous rappeler qu'après les années 80, le couvent a été la propriété de la ville de Bastia qui sans véritable projet, l'a vendu à la Collectivité territoriale de Corse, alors qu'un seul et simple projet était présenté, heureusement non abouti, celui de le vendre à une clinique privée.

Sensibilisée depuis de nombreuses années, la CDC a diligenté une première expertise du site à l'initiative du Président du Conseil exécutif au printemps 2019. Celle-ci visait à identifier les principales problématiques : état des lieux, accessibilité, stationnement, état du bâti, éléments patrimoniaux à sauvegarder, mais aussi les sollicitations concernant l'occupation des lieux dans le cadre de la réhabilitation à venir.

Après l'étude des éléments d'information, le Conseil exécutif de Corse a souhaité que ce lieu remarquable fasse l'objet d'une réflexion ayant vocation à participer à la réhabilitation et à la mise en valeur du patrimoine historique de la ville de Bastia tout en créant un centre culturel de premier ordre contribuant notamment à la candidature « Bastia Corsica 2028 ».

Nous avons souhaité que le projet s'organise autour de trois axes :

- un lieu de création des images de demain à partir du patrimoine Corse et méditerranéen existant dans le domaine de l'art contemporain (FRAC di Corsica qui pour le moment est à Corti et dont nous pourrions imaginer le transfert au couvent San Francescu), également un lieu de création autour de la photo (Centre Méditerranéen de la Photographie) son siège étant à Ville di Petrabugnu mais qui n'a pas aujourd'hui véritablement de lieu d'exposition malgré une collection considérable, et enfin, un lieu de création autour du cinéma et de l'audiovisuel, un lieu d'image, de rayonnement et de création au service de la Corse et de la Méditerranée ;
- un lieu de sensibilisation de recherche et d'hybridation des arts au service du renouvellement des esthétiques et des nouvelles pratiques de l'image autour de la culture corse et méditerranéenne ;
- enfin, un lieu où réinvestir les œuvres, les codes esthétiques et culturels corses et méditerranéens dans le cadre des pratiques émergentes et existantes de l'image comme la réalité virtuelle, les œuvres immersives, ou encore les jeux vidéo.

À cette fin, un marché de programmation, intitulé « Projet de pôle culturel autour de l'art contemporain, de l'image et de l'audiovisuel » a été lancé en 2021. Le marché a été attribué en 2022 et l'ordre de service a été signé en mai 2022.

Une première phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a permis de bien définir le cadre de travail et de réflexion toujours à travers une vision transversale associant l'ensemble des acteurs concernés institutionnels et associatifs notamment.

Une seconde phase de l'AMO dont le rendu a été livré en novembre 2022, présente à travers une approche programmatique 3 scénarii relatifs à la réhabilitation générale du site, la répartition des espaces mais également à l'accessibilité du site car les problématiques de stationnement et de circulation constituent une contrainte majeure. Ces 3 scénarii sont actuellement à l'étude.

Notre ambition est ainsi d'aboutir au programme définitif avant l'été 2023 ouvrant la voie à la mise en œuvre de la phase de conception puis de réalisation des travaux, notre objectif étant une livraison du projet de réhabilitation au plus tard en 2028, projet qui devra également respecter un équilibre financier tant au point de vue des coûts d'investissement que de fonctionnement.

A ringraziavvi !

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

20 ET 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/E6/78

**Question orale déposée par Madame Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : FINANCEMENT D'UN GRAND PLAN DE RENOVATION PERFORMANT ET DURABLE DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Monsieur le Président,

Nous savons tous que le Conseil exécutif de Corse souhaite faire de la lutte contre la précarité énergétique l'une de ses priorités.

Nous savons également que, dans ce domaine, les difficultés rencontrées par les foyers les plus modestes ne sont pas nouvelles alors que la mise en place de dispositifs spécifiques pour y faire face est, quant-à-elle, relativement récente.

La précarité énergétique s'inscrit pleinement dans le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

Mais la Corse compte aujourd'hui plus de 8000 logements sociaux dont une grande partie sont vieillissants, vétustes et donc de véritables passoires énergétiques.

À ce phénomène s'ajoute l'augmentation constante du prix de l'énergie qui impacte le pouvoir d'achat de tous les corses et dont les effets sur les conditions de vie des familles les plus modestes doivent particulièrement nous inquiéter.

Aujourd'hui, lorsque l'on s'engage dans une opération de réhabilitation de logements sociaux, la Collectivité de Corse, via l'AUE, finance jusqu'à 80% du coût des travaux énergétiques.

En réalité cela ne représente que 50% du coût total des travaux engendrés. Donc le financement total accordé correspond à environ 40% des coûts engagés.

Ce dispositif a le mérite d'exister et témoigne de la volonté du Conseil exécutif de Corse d'accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique et thermique mais ce financement est très insuffisant étant donné l'importance des coûts (constamment en hausse) et la part d'autofinancement nécessaire.

Les bailleurs sociaux, seuls, ne parviendront pas à résorber la précarité énergétique. Chacun doit mesurer l'ampleur du problème et s'en emparer de manière déterminée, concrète et efficace.

Si nous voulons réellement faire de la lutte contre la précarité énergétique la priorité de tous, nous devons, ensemble, trouver les moyens d'être à la hauteur de nos ambitions et des attentes des Corses.

Monsieur le Président, vous avez déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises, je sais qu'il vous tient à cœur et que l'on peut compter sur votre engagement.

Pouvez-vous nous dire où en sont les discussions avec l'Etat, allons-nous pouvoir bénéficier d'une enveloppe dans le cadre du PTIC, plus généralement de quelles marges de manœuvre disposez-vous, et quand aurons-nous enfin les moyens de mettre en œuvre un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux ?

Je vous remercie,

Réponse de M. Paolini : précarité énergétique

Madame la Conseillère, chère Cathy,

Avant de parler de la rénovation des logements, permettez-moi de rappeler également quelques chiffres.

Les chiffres de la précarité énergétique en Corse : 50 à 60.000 personnes qui vivent aujourd'hui une situation dramatique. C'est une situation inquiétante et qui risque encore de se détériorer dans les prochains mois, en raison, comme vous le savez, de la crise énergétique et de l'inflation qui l'accompagne notamment sur les produits de consommation courante ou encore sur le carburant. Donc un tarif de l'électricité qui va augmenter de manière très significative et cela malgré le bouclier tarifaire mis en œuvre par l'État. On était à 4% d'augmentation du prix de l'énergie en 2022, nous serons à 15% en 2023, une hausse plafonnée à 15%.

Le gouvernement a évoqué une hausse moyenne de la facture énergétique pour les ménages de 20€. À mon sens, ce sera beaucoup plus - et je ne parle même pas de la hausse pour les collectivités, et notamment pour les communes - .

Cette augmentation aura également des impacts sociaux sur le pouvoir d'achat, probablement plus forts en Corse qu'ailleurs, et probablement plus fort dans l'intérieur que dans les zones urbaines. D'ailleurs, la dernière étude de l'Insee qui est parue dans Corse Matin, montre bien cette différence d'impact dans l'intérieur, à l'inverse des zones urbaines plus aisées.

Au-delà des mesures d'urgence conjoncturelles qui sont indispensables et qui ont été mises en place par l'État, comme par exemple le chèque énergie, il convient également de proposer des solutions structurantes afin de lutter contre cette précarité énergétique. C'est pour cette raison que la programmation pluriannuelle de l'énergie a fixé comme priorité des opérations de massification des rénovations pour les logements sociaux et également pour les maisons individuelles.

Vous avez, Madame la Conseillère, parfaitement présenté ce qu'était le dispositif ORELI, je n'y reviens pas. C'était un dispositif expérimental qui a permis de rénover 200 maisons. Aujourd'hui, nous souhaitons qu'ORELI passe dans une phase plus industrielle, une phase de massification, de montée en puissance.

Pour cela, on dispose à présent d'une plateforme à destination des particuliers pour les accompagner du début à la fin, c'est à dire depuis le premier conseil jusqu'à la réception des travaux, en passant par le choix de l'entreprise et la proposition d'un plan de financement.

On est conscient que l'accès aux opérations d'accompagnement d'aide à la rénovation énergétique, est relativement difficile pour les ménages. Il y a eu un rapport récent de la Cour des comptes à ce sujet, donc des difficultés techniques, des difficultés administratives, beaucoup de dispositifs et mais également beaucoup d'interlocuteurs : EDF, l'ANAH, l'Agence d'Urbanisme et d'énergie ; le nouveau dispositif ORELI mis en place vise à simplifier ces démarches pour les ménages.

Un guichet ou plutôt un interlocuteur unique est ainsi accessible via un numéro unique : 04 95 72 13 25, qui est la seule porte d'entrée pour les ménages, pour accéder aux dispositifs d'aide à la rénovation.

J'en profite pour faire la promotion de ce numéro qui va permettre aux ménages de rentrer en contact direct avec un conseiller ORELI, soit qui est hébergé au sein du CAUE pour les gens qui résident dans les 2 grandes agglomérations de la CAB et de la CAPA, ou bien ceux du CPIE A Rinascita, si vous êtes en centre Corse ou ailleurs, en Balagne ou encore dans l'Extrême sud.

Le dispositif ORELI est avant tout un partenariat, il mobilise les aides de l'ANAH, de l'Etat, d'EDF ou encore de la CdC.

Il est indispensable que le dispositif ORELI puisse être animé par les territoires, en particulier par les intercommunalités et les communes, puisque les maires et les conseillers municipaux/communautaires sont en contact direct avec les citoyens, et cette proximité ne peut bien sûr être remplacée par aucun autre outil. Ce sont donc aussi les élus locaux qui sont les relais essentiels pour identifier et orienter les personnes susceptibles de bénéficier du dispositif.

En revanche, pour tout ce qui est plus technique, financier, sur l'ingénierie, il nous semble que l'AUE, via le dispositif ORELI, est la mieux à même d'accompagner les ménages dans ce parcours de rénovation énergétique.

Nous venons de confirmer notre partenariat avec EDF et la CRE, au titre des années 2022 et 2023, partenariat sur le dispositif ORELI, mais également sur l'éclairage public et sur le bois énergie, - puisque vous m'interpellez sur le bois énergie - et on aura très prochainement à en discuter, notamment dans le cadre des assises du bois et de la forêt, en 2023.

Enfin, nous avons également lancé, vous le savez, la campagne de contractualisation avec les territoires et en votre qualité de vice-présidente de la Communauté des communes Pasquale Paoli, je vous propose que nous travaillions rapidement ensemble, afin d'enrayer la précarité énergétique, notamment dans nos villages et mieux définir les missions de chacun et définir ensemble les moyens qui sont susceptibles d'être engagés sur ces opérations.

Je vous remercie.



**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022**

**6^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
20 ET 21 DECEMBRE 2022**

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

**MOTION RETENUE
POUR UN EXAMEN PRIORITAIRE**

- **N° 2022/E6/033** déposée par le groupe « Core in Fronte » : Répression de l'Etat français en Corse.

MOTIONS RENVOYEEES EN COMMISSION

- **N° 2022/E6/032** déposée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : Maillage des maternités en Corse, suite à la suppression de celles de MAYMARD et de l'OSPEDALE. **Motion renvoyée devant la Commission pour les Politiques de Santé.**
- **N° 2022/E6/034** déposée par le groupe « Core in Fronte » : Dangers de la divagation animale. **Motion renvoyée en commission.**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

N° 2022/E6/033

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : REPRESSION DE L'ETAT FRANCAIS EN CORSE

CONSIDERANT l'offre de «dialogue» du Gouvernement français selon une vision d'une possible évolution institutionnelle entamée depuis 1981,

CONSIDERANT l'approbation majoritaire des groupes représentés à la Collectivité Territoriale de Corse quant à la mise en place de ce dialogue et son évolution eu égard aux données historiques du «Problème Corse » pour la France,

CONSIDERANT l'incontournable importance de la question du sort des prisonniers politiques et des anciens prisonniers politiques quant à son impact sur le « dialogue » affiché,

CONSIDERANT la position unanime des groupes représentés à la Collectivité Territoriale de Corse et au-delà, de l'ensemble des forces politiques, syndicales, culturelles, associatives et autres quant à un geste fort sur ce sujet,

CONSIDERANT que la Corse a, dans son passé récent, connu deux amnisties politiques,

CONSIDERANT la position majoritaire des forces politiques de Corse quant à la mise en place d'un processus de solution politique de sortie de crise,

CONSIDERANT le choix démocratique exprimé dans ce sens depuis les élections territoriales de 2015 et réitéré depuis,

CONSIDERANT dans une première étape le strict respect du droit pour les personnes incarcérées permettant de facto une remise en liberté conditionnelle,

CONSIDERANT le maintien en détention forcée comme attentatoires aux libertés et contraire à l'esprit du « dialogue » initié,

CONSIDERANT la répression policière et judiciaire à l'encontre de militants politiques comme opposée à la recherche d'un apaisement et d'une solution pérenne,

CONSIDERANT la situation politique actuelle bloquée, sans autre perspective que l'impasse et propice à toutes les provocations,

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

REFUSE de soumettre et de rabaisser le principe de « dialogue » aux ukases gouvernementaux et à ses traductions policières et judiciaires.

REFUSE de voir rabaissé son rôle et sa fonction par un gouvernement dont la constante rétractation tient lieu de ligne politique.

REFUSE de subir les coups de boutoir policiers et judiciaires.

REAFFIRME sa solidarité pleine et entière avec toutes les victimes de la répression politique.

SOMME l'État français de reconsidérer par des gestes forts et cohérents sa vision de traitement d'une solution pérenne pour la Corse.

APPELLE toutes celles et ceux qui sont épris de justice, de volonté de paix, de liberté à faire entendre leur voix pour que la démocratie soit enfin respectée.

MOTIONS RENVOYEEES

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

N° 2022/E6/032

MUZIONE CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DEPOSEE PAR : M. Georges MELA AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

OBJET : MAILLAGE DES MATERNITES EN CORSE SUITE A LA SUPPRESSION DE CELLES DE MAYMARD ET DE L'OSPEDALE

CONSIDERANT que le Projet Régional de Santé 2018-2023 mentionne le « *maintien des implantations actuelles pour la périnatalité au regard de la démographie en médecins spécialistes* » et que le rapprochement des maternités n'est qu'une hypothèse (p72 du PRS),

CONSIDERANT que, malgré cette prescription, le groupe Al maviva va perdre le renouvellement de son autorisation alors même que l'ARS n'est pas à l'initiative du rapprochement des maternités de Bastia,

CONSIDERANT que cette décision, concomitante au rachat de la clinique par le groupe Al maviva, met un terme à des décennies d'activité, rabattant tout le flux des naissances sur l'hôpital de Bastia alors même que les structures hospitalières publiques traversent partout en France une crise structurelle se traduisant par une baisse de moyens, une tension en termes de personnels et une dégradation des prestations sanitaires,

CONSIDERANT que cette décision pose plusieurs séries de questions, pour le maillage gynécologique obstétrique en Corse et pour l'accès à ce domaine de compétences pour les femmes insulaires d'abord, pour l'avenir des sages-femmes auxiliaires de puériculture, gynécologues, pédiatres également qui officiaient depuis des années à la Clinique MAYMARD et qui ont participé à fonder sa renommée,

CONSIDERANT que, parallèlement, a été actée la fermeture de la maternité de niveau 1 qui existe depuis des décennies aussi à la Clinique de l'OSPEDALE, où 220 enfants naissent chaque année,

CONSIDERANT que l'Extrême-Sud de l'île constitue le troisième bassin de population de la Corse, et que la clinique est le cœur battant du territoire en termes d'organisation des soins et d'urgences médicales,

CONSIDERANT que les distances d'Ajaccio (140 km) et de Bastia (120 km) sont telles que jusqu'alors, la maternité a permis d'assurer une permanence des soins dans ce domaine, que les équipes sont complètes et il n'y a jamais eu de recensement de cas de mortalité,

CONSIDERANT que l'ARS de Corse propose que la maternité ferme pour y substituer un centre de périnatalité, permettant sur place le suivi en amont et en aval de l'accouchement qui, lui, devra impérativement se faire à Ajaccio ou à Bastia,

CONSIDERANT que l'ARS s'est engagée à poursuivre le paiement des coûts de fonctionnement de la maternité tant qu'une décision officielle n'était pas prise,

CONSIDERANT que la suppression des maternités à la Clinique MAYMARD comme à la Clinique de l'OSPEDALE ne laisse plus d'autre choix que les maternités hospitalières de Bastia et Ajaccio, soit deux au lieu de quatre en un temps record, impactant principalement le sud de l'île et la Plaine Orientale,

CONSIDERANT l'absence de structure privée en Corse et donc l'absence de libre choix pour les patientes,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce que l'ARS de Corse ainsi que les directions des cliniques MAYMARD et de l'OSPEDALE soient auditionnées conjointement par la Commission des Politiques de Santé.

PROPOSE la création d'un groupe de travail comprenant l'ARS et les professionnels de la périnatalité privés pour engager un cycle de discussions autour de la question des maternités et de l'accès aux services obstétriques en Corse en général et sur l'axe Bastia-Bunifaziu en particulier.

* * *

**SUR DECISION DE LA CP DU 19 DECEMBRE 2022,
LA MOTION EST RENVOYEE EN COMMISSION POUR LES POLITIQUES DE SANTE**

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

N^u 2022/E6/034

MOTION

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : DANGERS DE LA DIVAGATION ANIMALE

CONSIDERANT le nombre croissant d'animaux en divagation sur notre territoire estimé à 60000 dont 30000 présentés comme ensauvagés,

CONSIDERANT le nombre de victimes engendrées, ainsi que les nuisances et préjudices matériels qui en découlent,

CONSIDERANT le nombre important d'animaux ensauvagés atteints par la tuberculose et le problème de santé publique qui en découle,

CONSIDERANT le coût humain, moral, social et financier généré,

CONSIDERANT la faiblesse des moyens mis à la disposition des institutions pour protéger population, cultures et propriétés,

CONSIDERANT l'inadmissible et coupable fatalisme qui perdure depuis des dizaines d'années, sans qu'aucune solution véritable ait été mise en place,

CONSIDERANT le manque d'efficacité constaté des méthodes actuelles mises en place,

CONSIDERANT le facteur "temps" comme pénalisant parce que trop long quant à la gestion et à la résolution du problème posé,

CONSIDERANT qu'en l'état les conditions restent réunies pour un accroissement accidentogène et mortifère,

CONSIDERANT la lassitude de la population face au danger supporté, au regard de l'inacceptable et honteux laxisme des institutions concernées,

CONSIDERANT avec justesse, à partir de notre historique et vertueuse organisation agropastorale, que "l'on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite les animaux",

CONSIDERANT la responsabilité comportementale d'une minorité de pseudo-éleveurs qui mettent à mal la profession concernée, et les traditions portées en héritage constituant autant de nos richesses spécifiques,

CONSIDERANT la quasi impossibilité de l'indemnisation des préjudices corporels et matériels en l'état actuel de la législation,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.

S'ENGAGE dans la plénitude de son dispositif, à apporter aide, assistance et suivi à tous les accidentés.

S'ENGAGE à œuvrer pour la reconnaissance des victimes d'animaux ensauvagés en divagation.

ENGAGE à la création d'un fond de Solidarité Spécifique, ou Fonds de Garantie Territoriale pour l'indemnisation du préjudice corporel des victimes d'un accident avec un animal divagant.

ENGAGE à la mise en place d'une aide matérielle pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les victimes d'un accident de la circulation avec un animal divagant assuré au tiers dès lors que celles-ci se retrouveraient alors sans véhicule, sous condition de ressources.

ENGAGE avec toutes les institutions et groupements concernés à la mise en place d'une audacieuse politique de parcage des animaux pour réduire drastiquement les conditions accidentogènes et mortifères en appliquant d'emblée les potentialités du cadre existant en la matière.

DEMANDE à l'Etat, compte tenu de son dispositif juridique et réglementaire en la matière, de faire preuve de réparation historique et humaine dans ce domaine.

* * *

**SUR DECISION DE LA CP DU 19 DECEMBRE 2022,
LA MOTION EST RENVOYEE EN COMMISSION**

* * *